République du Congo

Plan National de Développement

PND

2018 - 2022

Document synthèse du PND 2018 - 2022

Brazzaville, 11 avril 2019

Table des matières

INTRODUCTION 3
I. CONTEXTE 3
II. CONTENU DU PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT 2018-2022 5
III. FACTEUR DE SUCCES 9
IV. PERFORMANCES ATTENDUES DU PND 2018-2022 15
V. COUT DU PND 2018-2022 18
VI. STRATEGIES DE MOBILISATION DES RESSOURCES 20
VII. RISQUES DU NON RESPECT DU CADRAGE 22
CONCLUSION 23
ANNEXE 25
Sigles des ministères 26
Coût par ministère des projets PND prioritaires 27
Projets PND prioritaires par ministère et selon les axes stratégiques 29

INTRODUCTION

A partir de 2009 et partant des acquis de paix et de stabilité politique, le projet de société du Président de la République, chef de l'Etat « ***Le Chemin d'Avenir, de l'espérance à la prospérité*** », a été mis en œuvre de 2009 à 2016, avec pour ambition d'industrialiser et de moderniser le pays pour le placer sur la voie de l'émergence. Le PND 2012-2016 visait précisément à opérationnaliser cette vision dans le cadre du processus de planification stratégique quinquennale mis en place par le Gouvernement pour organiser et piloter son programme de développement.

Dans la poursuite de sa démarche programmatique, le Gouvernement de la République du Congo a élaboré ce nouveau plan pour la période 2018-2022 (PND 2018-2022).

Le PND 2018-2022, a pour objet central d'opérationnaliser la vision du Président de la République, chef de l'Etat inscrite dans son projet de société « ***La marche vers le développement, allons plus loin ensemble*** », qui trace l'orientation d'une nouvelle trajectoire de développement, à caractère inclusif et durable, et « place l'homme et la femme au cœur du développement » tout en assurant le « rôle stratégique de l'Etat dans la sphère économique et sociale ».

Le Gouvernement entend aussi faire du PND 2018-2022 un cadre intégrateur et fédérateur de ses engagements internationaux et régionaux. Il s'agit notamment (i) des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations-Unies à l'horizon 2030, (ii) de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, ainsi que (iii) du Programme Economique Régional (P.E.R.) de la CEMAC pour l'approfondissement de l'intégration.

I. CONTEXTE

Le PND 2018-2022 a été élaboré dans un contexte particulièrement difficile marqué par une crise économique et financière sévère due à la chute drastique des prix du pétrole et qui s'est approfondie à cause de la contraction considérable des dépenses publiques, ce à cause du surendettement de l'Etat qui le prive finalement de moyens nécessaires pour mener une *politique contracyclique de stimulus fiscal.* Ce contexte impose au Gouvernement trois défis à relever pour atteindre les objectifs de ce plan.

Le premier défi est l'impératif de continuer la politique de *stabilisation financière* déjà amorcée par le Gouvernement. Le second défi est l'impératif d'une *relance économique* bien planifiée pour le moyen terme. Et enfin, le troisième défi est l'urgence d'une attention accentuée au secteur social et à la protection des populations, notamment les plus vulnérables.

Dans le souci d'assurer une forte appropriation nationale, le PND a été préparé et élaboré avec une forte implication des ministères sectoriels qui sont responsables de la formulation et de la mise en œuvre des programmes, et redevables des résultats. Pour ce faire, le Gouvernement avait mis en place un cadre institutionnel inclusif, participatif et délibératif.

a. Le cadre institutionnel

Le cadre institutionnel a été formalisé à travers le *décret n° 2017-127 du 4 Mai 2017*, portant création, attributions et organisation de la *Commission Nationale d'Elaboration du Plan National de Développement 2017-2021*. Le cadre organisationnel comprend : (i) *le Comité de Pilotage* (COPIL), organe politique et décisionnel présidé par le Premier Ministre, a assuré l'orientation du processus, l'appropriation et la validation politique des produits, (ii) *la Coordination Technique (CT),* organe de supervision et de coordination technique des activités, dirigé par le Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale (MPSIR), ayant à ce titre supervisé les travaux selon les orientations du COPIL, a validé les produits qui ont été transmis au COPIL, et (iii) *les cellules opérationnelles (CO),* chevilles ouvrières dans le processus de préparation et d'élaboration du PND, ont mené les activités de planification stratégique (réflexion stratégique, programmation, budgétisation, suivi-évaluation) avec les équipes des ministères sectoriels et centraux, appuyées par des experts nationaux et internationaux.

b. Les grandes étapes du processus d'élaboration du PND 2018-2022

L'approche participative qui a été privilégiée dans le processus d'élaboration du PND 2018-2022 a connu une série d'activités ayant porté sur : (i) une organisation des discussions à travers les groupes thématiques ; (ii) et un processus de *mise en cohérence et d'alignement stratégique des programmes.* L'ensemble de ces activités a été organisé dans le cadre d'ateliers tenus à Brazzaville et à Dolisie.

Les différentes étapes et tous les ateliers organisés dans le cadre de ce processus ont connu la participation de toutes les parties prenantes, à savoir les représentants de l'administration publique, les parlementaires, le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement.

c. Les outils du PND 2018-2022

Le processus d'élaboration et ce conformément à la logique « Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-évaluation » (PPBSE) et au souci d'opérationnalité, a permis de disposer pour ce PND 2018-2022 des 5 outils techniques ci-après : un document central « le cadre stratégique de développement » accompagné de quatre (04) documents complémentaires d'appui technique que sont les quatre annexes opérationnelles du PND, à savoir : (i) le programme pluriannuel des actions prioritaires ; (ii) le document-cadre de politiques et de programmation macroéconomique et budgétaire à moyen terme ; (iii) le document-cadre de suivi et évaluation des programmes du PND et (iv) le guide de processus et procédures de mise en œuvre du PND.

II. CONTENU DU PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT 2018-2022

Le cadre stratégique présente dans une démarche stratégique les actions du Gouvernement pendant les cinq prochaines années. Articulé autour de trois domaines prioritaires et de domaines d'accompagnement, ce document fait un diagnostic de chaque secteur, définit les objectifs et les programmes et actions envisagées par le Gouvernement pour la période 2018-2022.

A. DOMAINES PRIORITAIRES

En tirant les enseignements de la revue du PND 2012-2016, le Gouvernement concentre ses efforts dans le PND 2018-2022 à la fois sur la création des richesses, et sur la construction et la valorisation du capital humain. C'est ainsi que les actions du PND 2018-2022 s'articulent autour des secteurs de concentration et des domaines d'accompagnement.

Les secteurs de concentration sont orientés sur trois axes stratégiques prioritaires :

(i) le renforcement de la gouvernance qui est un déterminant transversal primordial pour le développement des valeurs favorables au progrès dans tous les domaines ;

(ii) la réforme en profondeur du système éducatif et de la formation qualifiante et professionnelle, en vue de valoriser le capital humain comme requis pour compenser la faiblesse en nombre de la population congolaise et tirer profit du dividende démographique afin de construire le soubassement d'un développement durable et inclusif ;

(iii) la diversification de l'économie basée sur les secteurs porteurs de croissance, notamment l'agriculture au sens large (agriculture, élevage, pêche, pisciculture, agroforesterie), en vue de renforcer la sécurité alimentaire et l'inclusion des pauvres et des femmes, notamment en zone rurale, le tourisme et l'industrie.

1. Axe 1 des secteurs de concentration du PND 2018-2022 : le renforcement de la gouvernance

La gouvernance concerne toutes les dimensions : politique, sécuritaire, judiciaire, administrative et économique. Son renforcement vise à rechercher une plus grande efficacité de l'action gouvernementale et l'efficience des interventions publiques. Il permet aussi d'accorder une attention particulière aux réformes structurelles et à la bonne gestion pour une meilleure qualité des choix. La gouvernance est un facteur transversal essentiel que le Gouvernement s'attelle à redresser pour accompagner les programmes dans les domaines de concentration. Elle constitue en effet, le principal déterminant des progrès dans tous les autres piliers du développement. Une gouvernance renforcée est indispensable à l'amélioration du climat des affaires, la réforme du secteur public, la

qualité de la gestion économique et financière, la qualité des politiques, des investissements, des services publics. Elle est surtout primordiale pour le développement des valeurs favorables au développement économique, notamment la diligence et la redevabilité des acteurs publics, et l'efficacité des interventions publiques. C'est pour cela que la question du renforcement de la gouvernance fait l'objet d'une attention accrue dans le PND 2018-2022.

2. Axe 2 des secteurs de concentration du PND 2018-2022 : la réforme en profondeur du système éducatif et de la formation qualifiante et professionnelle

La réforme en profondeur du système éducatif envisagée dans le cadre du PND 2018-2022 vise à offrir à l'ensemble des composantes de la communauté l'opportunité de se doter des moyens nécessaires de s'affirmer dans une société qui assure l'égalité des chances et dans laquelle chacun peut contribuer au développement national.

a. Enseignement de base

Les objectifs stratégiques pour l'enseignement de base sont définis dans la stratégie sectorielle de l'éducation. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2018-2022, les objectifs à atteindre sont : (i) offrir une éducation de base de qualité à tous ; (ii) répondre aux besoins en ressources humaines d'une économie émergente ; (iii) améliorer l'efficacité interne dans l'enseignement de base.

b. Enseignement secondaire

En termes d'objectifs les actions que le Gouvernement s'emploiera à mener visent à : (i) améliorer l'efficacité interne dans le cycle du secondaire ; (ii) améliorer les capacités d'accueil et les équipements dans les établissements du secondaire, (iii) atteindre une masse critique d'enseignants qualifiés.

c. Enseignement supérieur

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, les objectifs qui sont visés dans le PND 2018-2022 s'inscrivent dans les réponses à donner aux défis de nouvelles exigences d'un contexte de mondialisation à savoir, (i) l'amélioration de la pertinence du système d'enseignement supérieur ; (ii) l'amélioration de sa qualité et ; (iii) l'amélioration de sa gestion.

d. Recherche scientifique et innovations technologique

Afin de répondre aux défis énoncés ci-dessus, le Gouvernement a défini les objectifs stratégiques et opérationnels suivants : (i) accroitre la capacité de l'offre de services ; (ii) Accroitre les capacités de production des connaissances scientifiques et techniques

d'utilité ; (iii) accroitre le nombre de chercheurs ; (iv) renforcer les capacités institutionnelles.

e. Enseignement technique, professionnel et formation qualifiante

Dans le but d'assurer pleinement ses missions, pour la période 2018-2022, le Gouvernement compte concentrer ses efforts autour des actions ci-après : le renforcement des capacités institutionnelles, le renforcement des capacités d'offre dans l'enseignement technique et professionnel, l'amélioration de l'accès et de la qualité dans l'enseignement technique et professionnel.

Plus spécifiquement, la formation qualifiante vise à pourvoir le marché du travail notamment en personnel qualifié. Pour répondre aux besoins immédiats des employeurs. Cela permet aussi de résoudre à terme le problème de l'inadéquation formation/emploi.

3. Axe 3 des secteurs de concentration du PND 2018-2022 : La diversification et la transformation structurelle de l'économie

La problématique de la diversification de l'économie congolaise est une question ancienne restée au cœur des préoccupations du Gouvernement et demeure un impératif pour la résilience de l'économie congolaise.

Dans le cadre du PND 2018-2022, la diversification devrait être fondée sur l'agriculture, le tourisme et l'industrie.

a. Agriculture

L'objectif principal du Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2018-2022 est de faire de l'agriculture, l'un des principaux piliers de diversification, de croissance, de compétitivité et de création d'emplois durable. De façon spécifique le Gouvernement envisage : (i) d'accroitre les capacités de production agricole pour des performances favorables à la dynamique de diversification de l'économie ; (ii) d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et (iii) de participer à la lutter contre la pauvreté.

b. Tourisme

Le Gouvernement entend faire de la destination Congo un pôle touristique attractif à travers l'Afrique. De façon spécifique, il s'agira de : (i) accroître l'offre touristique ; (ii) diversifier et structurer l'offre touristique afin de promouvoir la destination Congo-Brazzaville.

c. Industrie

Face aux nombreux défis à relever dans ce secteur, l'objectif principal poursuivi dans le PND 2018-2022 est la transformation du système productif par l'industrialisation c'est-à-

dire créer des structures industrielles viables, susceptibles de créer des emplois et d'améliorer qualitativement les conditions de vie des populations. L'enjeu principal est de faire passer le Congo du stade de « producteur primaire » à celui de « producteur de biens manufacturés ».

B. SECTEURS D'ACCOMPAGNEMENT

Avec ces trois (03) axes prioritaires, les mesures d'accompagnement ci-après ont été retenues :

- La stabilisation et la relance économique : la démarche s'accommode des travaux d'ajustement interne réalisés par le Gouvernement en vue des négociations avec les institutions de Brettons Wood ;

- La mobilisation des ressources financières externes et domestiques avec en ligne de mire une amélioration de l'intermédiation financière nationale : le financement de l'économie exige des ressources conséquentes à moyen et long terme propres et celles sollicitées auprès des bailleurs de fonds internationaux, mais aussi du système financier national et sous régional ;
- La préservation des infrastructures existantes et leur rentabilisation : il est essentiel de sauvegarder les investissements publics importants déjà réalisés dans les infrastructures et rentabiliser ce patrimoine existant ;
- L'amélioration du climat des affaires : il est impératif de renforcer le cadre d'impulsion de l'initiative privée grâce à des réformes hardies pour accroître la contribution du secteur privé au développement de l'économie nationale.

Les secteurs d'accompagnement du PND 2018-2022 concernent le renforcement de la gouvernance, la promotion du secteur privé, le développement et le renforcement des infrastructures et des services d'infrastructure, la promotion de l'emploi, l'amélioration des services de santé et de protection sociale, le développement inclusif, le développement du sport, l'accès au logement, le développement équilibré et durable et enfin l'intégration régionale.

C. AUTRES SECTEURS D'INTERVENTION

Les autres secteurs de diversification et de transformation structurelle de l'économie du PND 2018-2022 à savoir l'économie forestière, les hydrocarbures, les mines, les PME, la dynamisation des politiques commerciales et le développement de la culture et arts sont pris en compte avec la même démarche : diagnostic, objectifs et stratégies et programmes majeurs.

III. FACTEUR DE SUCCES

A. OUTILS DE PLANIFICATION, PROGRAMMATION, BUDGETISATION, EXECUTION ET SUIVI -EVALUATION

1. Le programme pluriannuel des actions prioritaires (PPAP)

La responsabilité de la mise en œuvre du PND 2018-2022 incombe avant tout au Gouvernement. Ce dernier doit en effet impulser une synergie d'ensemble au reste d'intervenants pour la réussite du PND. Cela exige du Gouvernement un Programme Pluriannuel des Actions Prioritaires sur toute la période du PND (PPAP 2018-2022). Le Programme Pluriannuel d'Actions Prioritaires du Gouvernement prend en compte tous les programmes et actions consacrés aux domaines de concentration, aux secteurs d'accompagnement et aux autres secteurs d'intervention de l'Etat. Il permet d'attribuer des responsabilités claires à chaque membre du Gouvernement dans la mise en œuvre et la réussite du PND.

2. Le document cadre de politique et de programmation macroéconomique et budgétaire (DCPPMB)

L'objectif du DCPPMB est de montrer comment, dans un contexte de marges budgétaires restreintes, en œuvrant avec dextérité et habilité, mais dans la fermeté, le Gouvernement peut réussir le défi de remettre la République du Congo sur le sentier de la croissance robuste, soutenue et inclusive tout en restaurant les équilibres macroéconomiques internes et externes. En somme, le DCPPMB vise à donner le profil macroéconomique et social qu'aurait le Congo sur la période 2018-2022, si l'ensemble des politiques, mesures et actions contenues dans le PND sont rigoureusement mises en œuvre.

3. Le guide de processus et procédures de mise en œuvre du PND 2018-2022

Le guide de processus et procédures de mise en œuvre du PND rassemble les manuels de procédures décrivant les structures, intervenants, modalités, calendriers et produits pour chacun des processus à travers lesquels s'exécute le PND chaque année. Les processus comprennent : la programmation sectorielle, la programmation macro et budgétaire, la planification, programmation et le suivi des investissements, la mise en œuvre des programmes particuliers.

On spécifiera en particulier :

- le calendrier des conférences budgétaires sur les plans d'actions, les défis et les besoins y relatifs ;

- le format et le calendrier pour la production du Document d'Orientation Budgétaire (DOB), qui sert à élaborer le cadre macro et budgétaire d'ensemble, et à profiler les avant-projets d'allocations sectorielles des enveloppes, ce pour la préparation des conférences budgétaires ;

- le format des discussions budgétaires – les documents de plaidoyer, et les documents récapitulatifs pour la facilitation des arbitrages ;

- le format et le calendrier pour la production du Rapport annuel de programmation macroéconomique et budgétaire (RPMB), qui accompagne la loi de finances de l'année, et explique les contours stratégiques, contextuels et financiers du budget ;

- le format et le calendrier pour l'élaboration de la tranche annuelle du PPAP en programme des actions budgétisées (le projet annuel de performance) ;

- l'arrimage des processus de planification, programmation et budgétisation stratégique selon le PND et le PPAP et le CDMT, avec les nouvelles procédures de budgétisation par programme que le Gouvernement a adopté et est en train d'institutionnaliser.

-

5. Le suivi et l'évaluation

La mise en œuvre du PND 2018-2022 et sa réussite comportent des impératifs incontournables au nombre desquels figure la mise en place d'un système permanent et efficace d'informations pour le suivi et évaluation en vue de (i) fournir dans des délais raisonnables, aux autorités nationales, les informations appropriées sur la progression de la réalisation des objectifs de développement (ii) d'appréhender les changements induits par la mise en œuvre des projets et programmes prioritaires du PND 2018-2022 pour une amélioration réelle des conditions de vie des populations congolaises. A cet effet, il est nécessaire de disposer d'un dispositif adéquat de suivi et évaluation, qui soit opérationnel, capable d'influencer les décisions politiques et d'orienter les choix stratégiques des politiques économique et sociale.

A titre de rappel, la revue du dispositif institutionnel et statistique de suivi et évaluation du PND 2012-2016 a révélé que celui-ci n'a pas réellement fonctionné. Les quelques activités de suivi et évaluation menées, l'ont été de façon éparse sans une coordination nationale effective en rapport avec tous les groupes d'acteurs de développement. L'analyse du fonctionnement dudit dispositif a abouti aux grandes conclusions suivantes :
(i) la faiblesse du Système Statistique National (SSN) ; (ii) des problèmes institutionnels ont entravé la mise en œuvre et donc amoindri les performances du plan.

Pour pallier ces insuffisances, le suivi et évaluation va procéder à : (i) suivre les programmes et les actions du PND ; (ii) et évaluer périodiquement les performances de la mise en œuvre du PND.

a. Suivi des programmes et actions

Le suivi des programmes et des actions du PND consiste à suivre l'exécution des actions programmées dans le PND, dans tous les départements ministériels. Il s'agit de constater que les actions programmées sont exécutées, et d'apprécier le niveau d'atteinte des cibles travers des rapports de performance et des tableaux d'indicateurs statistiques.

Le suivi des programmes du PND est fait à travers trois blocs d'activité : (i) le suivi des programmes d'actions ministérielles (suivi des projets annuels de performance), (ii) le suivi du programme d'investissement (PIP), ainsi que (iii) le suivi du programme macroéconomique et financier du Gouvernement. Ce travail est essentiellement du ressort du ministère en charge du Plan et en collaboration avec les ministères sectoriels.

b. Evaluation des performances

L'évaluation des performances de la mise en œuvre du PND est l'autre activité majeure du dispositif de suivi et évaluation du PND. En effet, cette évaluation des performances peut être faite de façon ponctuelle ou périodique. Elle a pour but d'évaluer les ***progrès*** réalisés vers l'atteinte des objectifs globaux du PND, d'apprécier l'***impact*** des actions sur les populations et les acteurs cibles (acteurs privés, genre, jeunes, …). Elle permet également de sensibiliser toutes les parties prenantes sur les progrès de la mise en œuvre du plan national, d'exiger la ***redevabilité*** des différents acteurs publics, et d'opérer des ***ajustements*** opportuns à mi-parcours, afin de renforcer les performances de l'ensemble du PND. Cette activité est coordonnée par le Premier ministre et alimentée par les résultats du suivi des programmes pilotés par le ministre en charge du Plan.

Le cadre institutionnel pour l'évaluation des performances du PND comprend un Conseil national d'évaluation du PND 2018-2022 organisé en trois niveaux : le comité de pilotage, la coordination technique et le secrétariat technique permanent.

B. REFORMES EN MATIERE DE GOUVERNANCE

Les hypothèses du cadre de référence sont formulées autour : des ajustements sur les dépenses dans le souci du rééquilibrage budgétaire ; de la mise en œuvre rigoureuse de réformes et de plans d'actions au niveau des régies financières permettant de faire des gains importants de performances, ce qui se traduirait par une nette amélioration du taux de pression fiscale et visant à améliorer fortement la qualité des dépenses publiques, notamment des investissements publics pour accroître leur impact sur la croissance économique ; ainsi que d'autres réformes plus générales qui contribueront à améliorer le climat des affaires pour plus d'investissements privés.

1. Gouvernance administrative

Axe 1 : Promouvoir une culture et des valeurs favorables au développement. Le développement économique du Congo est étroitement lié à la qualité de son administration et de ses ressources humaines. L'implémentation des valeurs essentielles que sont la diligence, la responsabilité, la redevabilité, le sens de la mesure et du suivi et du résultat, ne vise pas seulement à garantir la performance, mais elle concourt à améliorer la relation de l'administration avec les usagers des services, notamment les opérateurs privés et les populations.

Axe 2 : Moderniser et rationaliser le secteur public pour accroitre ses performances et relever le taux de satisfaction des usagers des services publics. Il s'agit de moderniser et mieux organiser l'administration publique afin de la rendre plus efficace. Dans ce cadre, le Gouvernement prévoit : (i) d'informatiser entièrement l'administration publique ; (ii) d'assurer la maîtrise et la prévision des effectifs des agents civils de l'Etat ; (iii) d'améliorer la gestion des infrastructures et des équipements ; (iv) d'améliorer la gestion stratégique de l'administration afin de réduire la durée de traitement des dossiers des agents civils de l'Etat ; (v) de mieux valoriser les ressources humaines en favorisant une augmentation du taux d'opérationnalisation du répertoire interministériel des métiers et des compétences (RIMEC).

2. Gouvernance économique

Axe 1 : Renforcer les politiques macroéconomiques. En effet, le Gouvernement entend poursuivre une politique contra cyclique permettant la stabilité macroéconomique à moyen terme (croissance économique soutenue, inflation maitrisée, déficit budgétaire maitrisé et endettement soutenable).

Axe 2 : Mener une politique résolue de constitution d'épargne budgétaire. Tirant les leçons du passé, le Gouvernement entend mener une politique budgétaire contracyclique

en mettant en place des mécanismes de constitution et de gestion des réserves budgétaire afin de renforcer la stabilité macroéconomique.

Axe 3 : Renforcer l'ancrage budgétaire. Le Gouvernement entend ancrer les dépenses les plus incompressibles, notamment les dépenses de fonctionnement sur les ressources les plus stables notamment les recettes fiscales.

Axe 4 : Renforcer la planification stratégique et les capacités d'exécution. Le Gouvernement entend améliorer la planification stratégique par le renforcement des capacités du ministère en charge du plan. Il s'agira de : (i) disposer de politiques sectorielles ; (ii) réaliser les revues du PND ; (iii) réaliser les études préalables de faisabilité pour tout projet à inscrire au budget d'investissement ; (iv) réaliser les opérations statistiques de base ; (v) respecter les engagements économiques internationaux, régionaux et sous régionaux ;

Axe 5 : Renforcer le dispositif de pilotage du PND. Le PND 2012-2016 a souffert de faiblesses institutionnelles dans sa mise en œuvre. Aussi pour garantir le succès du PND 2018-2022, le Gouvernement entend promouvoir la rigueur dans la gestion de sa mise en œuvre en renforçant le rôle et la place du ministère en charge du plan.

Axe 6 : Promouvoir la qualité des investissements publics. Le Gouvernement entend désormais mieux cibler son intervention en maintenant en capacité opérationnelle les investissements existants.

Axe 7 : Améliorer le système fiscal. Il s'agit d'accroitre le rendement des administrations fiscales. L'objectif est, d'une part, d'explorer de nouvelles niches fiscales tout en respectant le critère de convergence communautaire de 21% du PIB et, d'autre part, d'assurer une meilleure sécurisation des recettes fiscales.

Axe 8 : Rationaliser les dépenses de fonctionnement et aligner stratégiquement les dépenses d'investissement. Le Gouvernement entend améliorer l'efficacité de la dépense, gage de crédibilité de sa politique budgétaire. ***Renforcer le contrôle budgétaire.*** Les contrôles internes seront non seulement intensifiés mais ils vont intégrer davantage les exigences de la comptabilité à trois dimensions des finances publiques.

Axe 9 : Renforcer le processus de financement de la croissance. Il s'agit de focaliser l'attention sur la promotion d'un meilleur accès au crédit, notamment en faveur des petites entreprises et des ménages et en encourageant la concurrence pour donner plus de transparence à l'offre de crédit.

Axe 10 : Promouvoir le secteur privé pour l'émergence de grands groupes congolais. Le Gouvernement va œuvrer en faveur de l'éclosion et du raffermissement d'une élite économique, constituée de capitaines d'industries, investie dans la production, la transformation et l'économie numérique qui offre des gisements d'opportunités pour l'expression des talents.

3. Gouvernance judiciaire

Axe 1 : Protéger la propriété privée et valoriser la liberté d'entreprise. L'indice de liberté économique du pays est en régression constante selon la « Heritage Foundation ». Il est de 40% en 2016, alors qu'en 2009 il était de 45,40%. Pour inverser cette tendance,

l'amélioration du climat des affaires sera poursuivie à travers la multiplication des juridictions spécialisées en contentieux des affaires et l'élaboration d'une législation favorable aux modes alternatifs de règlement des litiges. ***Axe 2 : Intensifier la lutte contre la corruption, l'impunité et les antivaleurs.*** En matière de prévention, le Gouvernement s'engage à rectifier la stratégie nationale par la conduite préalable d'une étude pour cerner le phénomène de la corruption (active et passive), la mise en œuvre des codes de déontologie et des codes d'éthique, tant au sein de l'administration, que dans les services et les marchés publics, la mise en œuvre des mécanismes spécifiques tels que l'obligation de rendre compte (obligation redditionnelle), de la déclaration des biens et avoirs et de la protection des dénonciateurs, et enfin la reconnaissance de la qualité d'officiers de police judiciaire spécialisée aux inspecteurs judiciaires et pénitentiaires.

En matière de répression, le Gouvernement va s'atteler à réformer la justice pénale pour garantir l'égalité de tous devant la loi, améliorer de façon substantielle l'investigation financière afin de mieux combattre la criminalité transfrontalière organisée, intensifier les contrôles effectués par les inspections judiciaires et pénitentiaires, mettre en œuvre le mécanisme des initiatives à résultats rapides par le ciblage et la priorisation des activités de détection et d'éradication de la corruption.

Axe 4 : Accélérer la modernisation de la justice. Pour moderniser la justice, le Gouvernement a arrêté des préceptes importants consistant à : (i) accroître l'efficacité de la justice en renforçant son cadre légal et organisationnel ;(ii) améliorer l'accès au droit et à la justice en rapprochant les services de justice des populations ;(iii) renforcer la crédibilité de la justice en renforçant ses ressources humaines par la formation continue notamment dans le contentieux des affaires ;(iv) humaniser les conditions carcérales en réhabilitant les infrastructures ;(v) renforcer la participation des acteurs non étatiques au développement du secteur de la justice ; (vi) et enfin intensifier les interventions des partenaires au développement à l'effet d'élargir et de diversifier la plateforme de coopération avec la justice.

4. Gouvernance politique

Axe 3 : Promouvoir la décentralisation et le développement local. La décentralisation est le pilier de la bonne gouvernance au niveau local. Elle rapproche l'Etat et les services publics des populations et implique de manière plus effective ces dernières dans la gestion des services. Une plus grande participation et responsabilisation des populations dans la conception et la mise en œuvre des politiques et programmes « qui les touchent » est un facteur clé de redevabilité des gouvernants et d'efficacité des services.

Axe 4 : Assurer la représentativité et la permanence de l'Etat sur l'ensemble du territoire national. L'Etat congolais est le lieu d'impulsion, le centre névralgique de la vie nationale. Garant de l'intérêt général, il tient les leviers de la transformation du pays de par sa capacité à définir la stratégie nationale d'administration effective du territoire.

C. PROMOTION DU SECTEUR PRIVE ET AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES

Le programme de développement du secteur privé congolais que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour la période 2018- 2022 vise à : (i) accroitre la contribution du secteur privé au PIB, notamment le secteur privé hors pétrole ; (ii) dynamiser le secteur privé pour qu'il soit la source d'une croissance durable et inclusive ; (iii) faire du secteur privé le principal pourvoyeur d'emplois.

Les objectifs qui sont assignés aux efforts d'amélioration du climat des affaires dans le cadre du PND 2018-2022 sont : (i) créer un environnement économique compétitif ; (ii) faciliter la création d'entreprises ; (iii) attirer les investissements directs étrangers ; (iv) réduire le risque-pays.

IV. PERFORMANCES ATTENDUES DU PND 2018-2022

Les performances attendues du PND 2018-2022 portent sur les effets que sa mise en œuvre devrait avoir sur la croissance et la stabilité macroéconomique, la croissance du revenu par tête, l'emploi, la réduction de la pauvreté et le développement humain.

A. CROISSANCE ET STABILITE MACROECONOMIQUE

La mise en œuvre rigoureuse du PND 2018-2022 permettra au Congo d'enregistrer des résultats encourageants. Au niveau de l'activité économique, le secteur non pétrolier devrait connaître un redressement rapide et atteindre une croissance de l'ordre de 4% à l'horizon 2022. Certes, cette croissance reste insuffisante pour rattraper les pertes de revenus causés par la longue crise pétrolière, mais cette remontée augure d'un avenir meilleur. Quant au secteur pétrolier, il affichera une croissance positive de plus de 10% sur les deux premières années en relation avec la production du champ Moho Nord, pour ensuite enregistrer un recul sur les trois dernières années.

Au niveau des finances, malgré les efforts qui seront déployés pour accroitre les recettes non pétrolières, les revenus de l'Etat afficheront un repli sous l'effet de la baisse des recettes pétrolières inhérente au déclin de la production. Cette situation combinée à la volonté du Gouvernement de rétablir les équilibres financiers va contraindre l'évolution des dépenses publiques. Comme résultats, sur la période 2018-2022, les dépenses vont afficher une progression très lente, sinon une stagnation, notamment au niveau des investissements publics.

Les efforts de rétablissement des équilibres macroéconomiques et financiers vont porter des fruits. Au plan interne, le solde primaire global connaître une nette amélioration pour

redevenir structurellement excédentaire dès 2018. Le Solde Budgétaire global (base engagement et dons compris) sera également excédentaire et situera au-delà de 10% du

PIB hors pétrole en moyenne, alors qu'il est estimé à respectivement à -32% et -14% en 2016 et 2017.

Mise en œuvre du PND 2018-2022 et évolution des indicateurs clés	PND 2018 2022 (Projections)				
	2018	2019	2020	2021	2022
I. Croissance économique					
PIB	1,9%	2,6%	-1,0%	-1,4%	0,8%
Pib pétrole	24,4%	8,2%	-5,8%	-14,8%	-8,5%
Pib hors pétrole	-5,4%	0,2%	1,1%	3,7%	4,1%
II. Finances Publiques					
A. Evolution revenus de l'Etat					
Croissances des Recettes Totales	37,7%	9,2%	-4,5%	5,1%	-1,7%
Croissances des recettes pétrolières	73,5%	-2,5%	-9,3%	-4,3%	-6,9%
Croissances des recettes non pétrolières	5,4%	27,1%	1,0%	-1,1%	3,8%
B. Evolution des Dépense Publiques					
Ratio des Dépenses Totales / Pib	26,2%	29,0%	31,2%	34,0%	34,6%
Ratio des Dépenses Courantes / Pib	21,9%	21,5%	22,6%	24,9%	25,5%
Ratio des Dépenses d'investissement /Pib	4,4%	7,5%	8,6%	9,2%	9,1%
III. Equilibres macroéconomiques et Financiers					
Solde Courant (% PIB)	4,9%	-53,8%	-85,6%	-18,2%	-20,9%
Solde Globale (% PIB)	-21,1%	-40,4%	-31,5%	-1,5%	-13,4%
Réserves (en mois d'importation)	1,20	2,0	3,4	4,7	5,4
Solde primaire Global (en %PIB)	10,6%	10,4%	7,5%	9,3%	7,6%
Solde primaire hors pétrole (en %PIB)	-8,8%	-8,3%	-10,0%	-11,5%	-11,7%
Solde Budgétaire Global (en %PIB)	6,2%	6,0%	3,4%	4,9%	3,3%

Au niveau externe, le niveau des réserves s'affichera en nette reconstitution. Ainsi, estimées à moins d'un mois d'importations en 2017, elles remonteront rapidement pour atteindre une moyenne équivalente à 3 mois et demie d'importations au cours de la période 2018-2022. Cependant, une analyse de la structure de la Balance des paiements montre que cette reconstitution des réserves résultera essentiellement des financements extérieurs qui seront mobilisés sur la période à la fois au niveau du secteur privé qu'au niveau du secteur public. Par ailleurs, l'instabilité structurelle du solde courant montre également que des risques importants de déséquilibre persistent.

B. CROISSANCE DU REVENU PAR TETE

Au niveau social, les développements vont être empreints des évolutions à la fois des revenus (pétrolier et non-pétrolier) et des dépenses publiques. La croissance des revenus reste insuffisante pour insuffler un net recul de la pauvreté et une amélioration des conditions de vie des populations. En effet, avec une croissance de la population de l'ordre de 2,6% par an,

la croissance économique réelle de 1% en moyenne par an sur la période 2018-2022 se traduira par un recul du revenu réel par habitant de l'ordre d'un point et demi par an. Ce qui, au lieu d'une amélioration des conditions de vie des populations, se manifestera, bien au contraire, par une dégradation. Toutefois, les effets sur les populations seront plus contenus du fait que les contreperformances sont surtout inhérentes à la production pétrolière. Le secteur non pétrolier, plus encré dans le développement social affichera une hausse au-dessus de 2,5% à partir de 2021 et atteindra 4% à l'horizon 2022, ce qui signifie un retour à l'amélioration des revenus réels par tête.

C. EMPLOI

Bien qu'à défaut de données, l'emploi n'est pas projeté par les outils utilisés, l'on s'attend à une évolution de l'emploi en conformité avec les performances dans les activités non pétrolières. Ainsi, la croissance moyenne de 1,3% qui sera enregistrée sur la période au niveau du PIB non pétrolier s'accompagnera d'une création d'emplois. De plus cette croissance sera portée par le secteur agricole et le développement des services connexes aux activités touristiques (hôtellerie, transport, restaurant) qui sont très consommateurs de main d'œuvres. Il s'en suivrait alors une réduction du chômage.

D. REDUCTION DE LA PAUVRETE

Sur la période de mise en œuvre du PND, compte tenu de la faiblesse de la croissance résultant à la fois des contraintes budgétaires qui limitent les interventions de l'Etat et des contractions de revenus inhérente aux contreperformances du secteur pétrolier, le taux de pauvreté estimé à 35% en 2016 devrait connaître une stabilisation sur la période. Cette stabilisation par le fait que le Gouvernement a inscrit au titre de ces priorités au cours de la période 2018-2022, les actions contribuant au bien-être des populations, notamment (i) le développement de la production agricole qui a un important effet d'entrainement sur les revenus ruraux et une réduction des coûts de certains produits locaux de grande consommation ; (ii) l'accentuation des efforts dans l'éducation et le développement social ; (iii) l'amélioration des services d'infrastructures qui contribueront à la baisse des prix de certains services essentiels (eau, électricité, transport) et (iv) les efforts pour sauvegarder les coûts salariaux dans la fonction publique malgré la baisse des dépenses publiques.

E. DEVELOPPEMENT HUMAIN

Au niveau du développement humain, malgré les efforts qui seront consentis par le Gouvernement pour accroître les moyens à y consacrer, du fait des marges budgétaires déjà très réduites, il sera difficile d'enregistrer des résultats probants. Tout au moins, en inscrivant ces secteurs au titre de ses priorités, le Gouvernement va limiter la dégradation de la situation sociale entamée depuis 2014 avec la baisse des revenus.

Au niveau de la santé par contre, les efforts consentis par le Gouvernement depuis plusieurs années, avec l'amélioration du plateau technique et l'augmentation de l'offre de soins, devraient porter quelques résultats. En effet, dans ce secteur, beaucoup de gros investissements ont été faits. Les efforts vont maintenant porter sur l'opérationnalisation

de certains investissements à travers des activités d'achèvement. Comme résultats, le taux de mortalité infanto-juvénile estimé à 68 pour 1000 naissances vivantes affichera une amélioration.

V. COUT DU PND 2018-2022

L'approche méthodologique adoptée pour la détermination du coût de la stratégie de développement PND 2018-2022 s'articule autour de trois principes : (i) la prise en compte de l'ensemble des actions publiques et leur coût global (fonctionnement et investissement) sur la période ; (ii) la distinction entre l'action publique relevant de la stratégie et les effets de l'action publique (tels que les investissements privés qui en résulteraient, cas des plantations agricoles, la création de sites touristiques privés, la construction d'hôtels par le privé ou la construction d'usine par le secteur privé) ; et (iii) la distinction entre le coût de l'action publique et les modalités de financement. Alors que le second principe permet d'exclure du coût de la stratégie, les investissements privés qui seront induits suite à la mise en œuvre des actions ; le troisième principe lui permet de comptabiliser les coûts des projets qui seront financer par des mécanismes de Partenariat-Public-Privé comme faisant partie du coût global de la stratégie.

Le coût global correspond au cumul des besoins bruts exprimés par les ministères sectoriels pour la mise en œuvre de l'ensemble des actions identifiées sur la période 2018-2022 à travers le Programme pluriannuel d'actions prioritaires (PPAP brut). **Il ressort des estimations que les besoins exprimés par les ministères sectoriels impliquent un coût global du PND 2018-2022 estimé à 15 471, 822 milliards de francs CFA. Ce qui correspond à un besoin moyen annuel de 3 094 milliards**. Au regard des projections du cadre macroéconomique, le coût de la stratégie représente en moyenne annuelle 60% du PIB total et environ 110% du PIB hors pétrole sur la période 2018-2022. Les prévisions du cadrage macroéconomique et budgétaire indiquent par ailleurs une capacité du secteur public congolais à inscrire au budget de l'Etat sur la période 2018-2022, un total de dépenses cumulés de : 5.045.383 milliards de francs CFA. Ce qui fait apparaitre un gap global de financement de près de 10.124.960 milliards, soit environ 2000 milliards par année. Il apparaitrait ainsi un gap global de financement de près de 10 000 milliards, soit 2000 milliards par année.

Tableau : Allocations budgétaires par axes stratégiques du PND 2018-2022, (Total des dépenses)

Parts stratégiques (en %)	HISTORIQUE DES BUDGETS	Enveloppes finales					Croît Net
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2018/2022
I. PND - 2018-2022 : Domaines de Concentration							
Axe Stratégique 1 : Réforme du système éducatif, de la formation qualifiante et professionnelle	18,7%	20,6%	22,0%	22,6%	23,2%	23,8%	5,1%
Sous-Axe Stratégique 1.1 : Promotion de l'enseignement général	14,6%	16,2%	17,1%	17,5%	18,0%	18,4%	3,8%
Sous-Axe Stratégique 1.2 : Promotion de l'enseignement technique, professionnel et formation qualifiante	3,8%	4,1%	4,4%	4,6%	4,7%	5,0%	1,2%
Sous-Axe Stratégique 1.3 : Promotion de la recherche scientifique	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,1%
Axe Stratégique 2 : Diversification et transformation structurelle de l'économie	3,0%	2,6%	4,3%	4,4%	4,8%	4,9%	1,9%
Sous-Axe Stratégique 2.1 : Developpement du secteur agricole	2,1%	2,3%	3,3%	3,3%	3,7%	3,7%	1,6%
Sous-Axe Stratégique 2.2 : Développement du tourisme	0,2%	0,3%	0,9%	1,1%	1,0%	1,2%	0,9%
Sous-Axe Stratégique 2.3 : Développement de l'industrie	0,7%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	-0,6%
II. PND - 2018-2022 : Les Secteurs d'accompagnement							
Secteur 1 : Renforcement de la Gouvernance	16,6%	18,8%	16,4%	15,9%	15,7%	15,2%	-1,4%
Sous-secteur 1.1 : Renforcement de la Gouvernance économique et financière	10,0%	10,6%	8,1%	7,5%	7,5%	7,0%	-3,0%
Sous-secteur 1.2 :Renforcement de la Gouvernance Judiciaire et de la Sécurité intérieure	5,2%	6,3%	6,4%	6,4%	6,2%	6,2%	1,0%
Sous-secteur 1.3 : Renforcement de la Gouvernance Administrative	1,5%	1,9%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	0,5%
Secteur 2 : Promotion du secteur privé et Climat des Affaires	0,3%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	-0,2%
Sous-secteur 2.1 : Promotion du secteur privé et Climat des Affaires	0,3%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	-0,2%
Secteur 3: Développement des infrastructures	14,3%	8,8%	8,5%	8,5%	8,4%	8,6%	-5,6%
Sous-secteur 3.1 : Développement des infrastructures de transport et travaux publics	9,2%	3,5%	3,9%	4,3%	4,6%	5,1%	-4,1%
Sous-secteur 3.2 : Développement des infrastructures de Télécommunication et des TICs	1,2%	0,7%	0,7%	0,6%	0,6%	0,6%	-0,6%
Sous-secteur 3.3 : Développement des infrastructures électriques et hydrauliques	3,8%	4,5%	3,9%	3,6%	3,2%	2,9%	-0,9%
Secteur 4 : Santé et Développement social	15,3%	19,6%	18,5%	18,0%	17,3%	16,8%	1,4%
Sous-secteur 4.1 : Renforcement du système de santé	10,2%	13,0%	12,8%	12,6%	12,3%	12,0%	1,8%
Sous-secteur 4.2 : Renforcement de la protection sociale	1,3%	3,2%	2,6%	2,4%	2,2%	2,0%	0,7%
Sous-secteur 4.3 : Promotion de l'habitat et assainissement du cadre de vie	3,1%	2,7%	2,3%	2,2%	2,0%	1,9%	-1,2%
Sous-secteur 4.4 : Développement inclusif et Promotion de la Femme	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,0%
Sous-secteur 4.5 : Développement inclusif et protection des groupes vulnérables	0,4%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,1%
Secteur 5 : Développement équilibré et durable	2,8%	1,1%	1,2%	1,4%	1,6%	1,8%	-1,0%
Sous-secteur 5.1 : Aménagement du territoire et développement local	2,6%	1,1%	1,2%	1,4%	1,6%	1,8%	-0,8%
Sous-secteur 5.2 : Développement durable, Protection de l'environnement et changement climatique	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,2%
III. PND - 2018-2022 : Autres secteurs							
Autres Secteurs 1 : Autres secteurs de diversification et transformation structurelle de l'économie	1,8%	1,8%	1,7%	1,6%	1,6%	1,6%	-0,3%
Autres sous-secteur 1.1 : Développement de l'économie forestière	1,0%	0,9%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%	-0,3%
Autres sous-secteur 1.2 : Développement des industries extractives	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,0%
Autres sous-secteur 1.3 : Développement des services	0,3%	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,0%
Autres secteurs 2 : Gouvernance politique et défense nationale	25,7%	25,2%	25,8%	25,9%	25,7%	25,6%	-0,1%
Autres sous-secteur 2.1 : Renforcement de la Gouvernance politique et promotion de la Démocratie	10,3%	10,9%	11,0%	11,1%	10,9%	10,8%	0,5%
Autres sous-secteur 2.2 : Renforcement de la Défense Nationale	15,4%	14,3%	14,8%	14,8%	14,8%	14,7%	-0,7%
Autres secteurs 3 : Sport, Culture et Art	1,5%	1,5%	1,5%	1,6%	1,6%	1,6%	0,1%
Autre sous-secteur 3.1 : Promotion du sport et de la culture	1,5%	1,5%	1,5%	1,6%	1,6%	1,6%	0,1%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	

VI. STRATEGIES DE MOBILISATION DES RESSOURCES

A. STRATEGIES DE MOBILISATION DES RESSOURCES INTERNES

Au cours de la période 2018-2022, les stratégies de mobilisation des ressources internes seront axées sur les performances des services d'assiette et de recouvrement, l'accroissement de certains impôts et taxes jusque-là négligés, le renforcement de la gouvernance des services de régies pour plus de motivation et d'incitation à la performance de l'ensemble du personnel, ainsi que la promotion des services d'analyses des risques et de lutte contre la fraude. Les efforts porteront à la fois sur la fiscalité de porte que sur la fiscalité intérieure.

Outre la fiscalité de porte et la fiscalité intérieure, des efforts vont également être déployés au niveau du secteur pétrolier et minier pour accroître la mobilisation des recettes publiques dans ces secteurs. A cet effet, les actions du Gouvernement porteront, notamment sur : (i) le renforcement de la transparente la gestion des revenus ; (iii) la certification par un cabinet indépendant des recettes pétrolières transférées ; (iv) le renforcement des audits des coûts pétroliers conformément à l'application des Contrats de Partage de Production (CPP) et (v) la mise en place d'un système pour l'interdiction des paiements des produits de vente de cargaison.

B. STRATEGIES DE MOBILISATION DES RESSOURCES EXTERNES

Dans ce contexte de crise et où le Gouvernement recherche des financements pour financer le PND, le partenariat public privé (PPP) constitue un levier important pour la mobilisation des financements extérieurs. Il offre l'avantage de favoriser le financement immédiat d'ouvrages publics et éventuellement le partage des risques. Cependant, un PPP mal défini incite subrepticement à des comportements opportunistes, à la tricherie et au conflit qui malheureusement auront des conséquences graves sur la collectivité, voir même les générations futures. Conscient de cet état de fait, le Gouvernement congolais va mobiliser tous les leviers possibles (cadre réglementaire attractif, fiscalité, fiabilisation de l'environnement des affaires, coût du travail, zone franche, etc.) afin d'éviter des coûts sociaux importants.

C. STRATEGIES D'ENDETTEMENT POUR LE FINANCEMENT DU PND

Le taux d'endettement du Congo a connu une accélération passant de l'ordre 25% en 2010 à plus de 100% en 2016. Cette situation a réduit fortement les marges de manœuvre du Gouvernement pour la mobilisation de ressources d'endettement au risque d'entraîner

l'économie dans un état de surendettement à nouveau. C'est pourquoi, au cours de la période 2018-2022, le Gouvernement entend déployer une politique d'endettement prudente et maîtrisée. Pour se faire, la stratégie d'endettement qui sera déployée visera à (i) faire baisser la dette publique par rapport à la capacité de l'économie, (ii) réhabiliter les finances publiques, (iii) assurer la soutenabilité de la dette et (iv) reconstituer les réserves et relancer la croissance.

Cette stratégie de gestion de la dette à long et moyen terme 2018-2022 reposera sur des instruments d'endettement qui permettront de répondre au mieux aux besoins de financement. En outre, cette stratégie tiendra compte d'une part, des besoins importants de financement qui serviront à relancer l'investissement pour les projets porteurs de croissance et dans les secteurs pro-pauvres et d'autre part, des contraintes liées à la diminution des ressources concessionnelles tout en assurant la soutenabilité de la dette.

Les nouveaux financements pour la période 2018-2022 seront recherchés prioritairement auprès des créanciers extérieurs classiques (multilatéraux et bilatéraux). Ensuite, le Gouvernement se tournera vers les emprunts semi-concessionnels, et dans une moindre mesure vers les emprunts non concessionnels pour les projets à grande valeur ajoutée et en fin, vers les emprunts sur le marché domestique sous régional.

D. STRATEGIES DE GESTION DE SERVICES DE LA DETTE

La stratégie de gestion de services de la dette (amortissement et intérêt) comprend deux volets : (i) la restructuration de la dette extérieure ; (ii) le service de la dette intérieure. Concernant la dette extérieure, le Gouvernement est en train de travailler avec les partenaires pour restructurer la dette.

Dans le même temps, le Gouvernement entend accorder la priorité au service de la dette intérieure - amortissement et intérêt compris – dans le souci de l'apurer, mais aussi de réinjecter des ressources dans le secteur privé pour booster l'investissement et relancer l'économie.

Le Gouvernement a déjà engagé l'audit de la dette intérieure afin de fixer l'éligibilité des créances et de déterminer les modalités de payement. Dans un souci d'équité, une partie de ces paiements pourrait s'effectuer au prorata des créances. D'autres tranches pourront être programmées pour inciter les créanciers à investir dans la diversification et les établissements financiers à les soutenir.

E. STRATEGIES DE RATIONALISATION DES DEPENSES PUBLIQUES ET D'ECONOMIES BUDGETAIRES

Le budget de l'Etat constitue le principal instrument de financement de l'économie. Or le PND 2018-2022 va s'exécuter dans un contexte défavorable marqué par une extrême

frugalité budgétaire. Son financement adéquat est par conséquent tributaire des capacités des pouvoirs publics à résoudre la difficile équation de la rareté des ressources et de la constante augmentation des besoins. Ce paradoxe des finances publiques congolaises commande au Gouvernement de mener une vigoureuse opération de rationalisation des dépenses publiques au profit des dépenses de développement et en même temps une maitrise de la pression fiscale. En effet, la fiscalité va demeurer au cours de cette période le principal levier de mobilisation des ressources publiques.

A cet effet, des actions visant à améliorer la gestion des finances publiques porteront notamment sur : (i) le renforcement de l'alignement du budget sur les priorités des domaines de concentration du PND ; (ii) le renforcement de la transparence dans la gestion publique ; (iii) le resserrement des dépenses pour éviter les couts superflus ; (iv) l'accroissement de l'efficacité et de l'efficience de l'administration fiscale.

VII. RISQUES DU NON RESPECT DU CADRAGE

Des simulations ont été faites autour de deux principaux scénarios basés sur les risques majeurs entourant la mise en œuvre des réformes et du PND.

A. SCENARIO TENDANCIEL

Le premier, le scénario tendanciel « business as usual », est basé sur une lourdeur dans la mise en œuvre des principales réformes et des programmes/projets clés du PND 2018-2022.

Ce scénario indique que, sous les hypothèses du cadre de référence, notamment le profil des dépenses publiques, et avec les conditions actuelles de l'économie, le niveau de croissance du secteur non pétrolier d'une relative « robustesse » oscillerait autour de 2,5% sur la période 2018-2022. La soutenabilité de cette croissance est testée avec l'ICOR qui serait autour de 7, en cohérence avec les résultats enregistrés au cours des années 2014 et 2015.

B. SCENARIO PND

Le second scénario, relatif aux exigences que devraient satisfaire les hypothèses, notamment le profil des dépenses publiques, pour renforcer la résilience de l'économie et permettre de ne pas s'éloigner de l'objectif de croissance du secteur non pétrolier (4% en 2022) même en cas de survenance de certains risques majeurs.

Il indique qu'il faudrait un taux d'investissement hors pétrole, de l'ordre 40%. Sachant que le taux d'investissement privé hors pétrole sur la période se situerait à 12% en moyenne,

le taux d'investissement public devrait se situer autour de 30%, soit les mêmes conditions qu'en 2014. Ce taux d'investissement correspondrait à un niveau de dépenses qui passerait de 1500 milliards (en nominal) en 2019 pour atteindre 3000 milliards en 2022, et permettrait de rattraper les retards accumulés entre 2014 et 2018, après les coupes drastiques des dépenses d'investissement (contre 270 milliards en moyenne projeté dans le cadre de référence).

Par ailleurs, des tests de résilience par rapport aux hypothèses liées à la mise en œuvre rigoureuse du PND 2018-2022 sur les évolutions macroéconomiques et sociales indiquent qu'il est nécessaire d'observer une mise en œuvre rigoureuse de ce PND pour obtenir une croissance plus forte, même si elle reste encore insuffisante pour insuffler une dynamique réelle dans l'amélioration des conditions de vies des populations.

De plus, les analyses ont montré que la solution qui garantirait une stabilité macroéconomique et financière au Congo est l'élargissement de sa base productive et la réduction de la dépendance vis-à-vis du pétrole. Or, cela ne peut se faire sans une forte contribution du secteur privé, à travers une mobilisation accrue d'investissements extérieurs.

C'est pour cela que le Gouvernement doit persévérer dans le respect de ses engagements pour assurer une mise en œuvre rigoureuse du PND et créer les conditions nécessaires pour attirer les investissements privés extérieurs. Cela soulagera le budget de l'Etat dans le financement de l'économie d'une part, et d'autre part les activités qui seront entreprises par le secteur privé généreront des ressources pour accroître les marges de manœuvre du Gouvernement qui pourra ainsi se concentrer et combler rapidement les gaps dans les domaines régaliens.

CONCLUSION

Toutes les hypothèses exprimées dans l'ensemble du dossier PND 2018-2022 restent tributaires de la rigueur absolue dans la mise en œuvre du plan et programmes clés d'une part, et de l'évolution de l'environnement économique international et de la situation sociopolitique interne d'autre part.

L'expérience a montré que la mise en œuvre de réformes, surtout de réformes profondes, prend du temps et rencontre souvent de la résistance car elles s'accompagnent dans nombre de cas de changements d'habitudes et parfois cela implique la prise de décisions impopulaires. La mise en œuvre de telles réformes peut être confrontée à des dilemmes qui conduisent à en retarder certaines, pourtant cruciales et déclencheurs d'importants effets, surtout quand celles-ci peuvent entamer le bien-être des populations déjà en souffrance.

Au niveau de l'endettement public, le Gouvernement est bien conscient que le taux d'endettement du Congo est déjà assez élevé. Le Gouvernement va définir et mettre en œuvre une politique d'endettement publique prudente et maîtrisée privilégiant l'endettement à taux concessionnel compte tenu du taux d'endettement déjà élevé. Mais surtout, le Gouvernement observera beaucoup de rigueur dans l'utilisation des ressources d'endettement qui seront mobilisées pour une affectation à dépenses sociales et/ou économiquement rentables.

Par ailleurs, le Gouvernement veillera à plus de rigueur dans l'affectation des ressources mobilisées en référence aux priorités définies dans le PND pour : (i) soutenir le développement dans les secteurs de l'agriculture, du tourisme et l'industrialisation de notre économie ; (ii) améliorer les services d'infrastructures économiques et sociales (routes-électricité-eau-éduction-santé); (iii) permettre la réalisation d'actions visant à améliorer substantiellement la gouvernance économique et financière en vue d'inciter le secteur privé à plus d'investissements, notamment le privé extérieur.

Tirant les leçons de la mise en œuvre du PND 2012-2016, le Gouvernement évitera de retomber dans les mêmes erreurs, à savoir :

- des allocations budgétaires non alignées sur les priorités du PND et donc une part importante du budget sur la période consacrées à des actions « hors PND » ;

- des contreperformances dans l'exécution budgétaire (écarts importants entre les prévisions et les réalisations) exposant les finances publiques à des dérapages ;

- un rythme d'endettement accéléré et une utilisation peu rigoureuse des ressources d'endettement couplé à un mécanisme de suivi et d'alerte de niveau d'endettement peu efficace.

Le Gouvernement est conscient que tous les défis de l'économie congolaise ne pourront pas être relevés en cinq ans.

Toutefois, il veut marquer sa volonté politique à marcher résolument vers le développement du Congo, à aller plus loin ensemble et faire donc du Plan National de Développement (PND) 2018-2022, cette étoile du berger qui indique la voie à suivre.

ANNEXE

Sigles des ministères

N°	MINISTERES	SIGLES
01	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Congolais de l'Etranger	MAECCE
02	Ministère de la Défense Nationale	MDN
03	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	MID
04	Ministère de l'Aménagement, de l'Equipement du Territoire, et des Grands Travaux	MAETGT
05	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche	MAEP
06	Ministère des Finances et du Budget	MFB
07	Ministère des Zones Economiques Spéciales	MZES
08	Ministère de l'Enseignement Supérieur	MES
09	Ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat	MCUH
10	Ministère des Affaires sociales et de l'Action Humanitaire	MASAH
11	Ministère du Commerce des Approvisionnements et de la Consommation	MCAC
12	Ministère de la Communication et des Médias, Porte-Parole du Gouvernement	MCMPPG
13	Ministère de la Culture et des Arts	MCA
14	Ministère de l'Economie Forestière	MEF
15	Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique	MEH
16	Ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation	MEPSA
17	Ministère de l'Enseignement Technique, Professionnel, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi	METPFQE
18	Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Etat, du Travail et de la Sécurité Sociale	MFPRETSS
19	Ministère des Hydrocarbures	MH
20	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises de l'Artisanat et du Secteur Informel	MPMEASI
21	Ministère des Sports et de l'Education Physique	MSEP
22	Ministère du Plan, de la Statistique et de l'intégration Régionale	MPSIR
23	Ministère de la Justice, des Droits Humains et la Promotion des Peuples Autochtones	MJDHPPA
24	Ministère de l'Equipement et Entretien Routier	MEER
25	Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Portefeuille Public	MEIPP
26	Ministère du Tourisme et de l'Environnement	MTE
27	Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique	MPTEN
28	Ministère des Mines et de la Géologie	MMG
29	Ministère des Affaires Foncières et du Domaine public, des Relations avec le Parlement	MAFDPRP
30	Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique	MJEC
31	Ministère de la Santé et de la Population	MSP
32	Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement.	MPFIFD
33	Ministère des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande	MTACMM
34	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique	MRSIT

Coût par ministère des projets PND prioritaires

N°	MINISTERES / INSTITUTIONS		Coût global (millions de F CFA)
01	Présidence de la République		58 400
02	Primature		10 020
03	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Congolais de l'Etranger		17 089
04	Ministère de la Défense Nationale		546 011
05	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	Développement local et décentralisation	155 772
		Sécurité intérieure	22 215
06	Ministère de l'Aménagement, de l'Equipement du Territoire, et des Grands Travaux		34 350
07	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche		129 730
08	Ministère des Finances et du Budget		115 150
09	Ministère des Zones Economiques Spéciales		52 530
10	Ministère de l'Enseignement Supérieur		568 785
11	Ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat		2 223
12	Ministère des Affaires sociales et de l'Action Humanitaire		68 200
13	Ministère du Commerce des Approvisionnements et de la Consommation		86 426
14	Ministère de la Communication et des Médias, Porte-Parole du Gouvernement		27 555
15	Ministère de la Culture et des Arts		31 330
16	Ministère de l'Economie Forestière	Economie forestière	30 215
		Développement durable	2 590
17	Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique	Electricité	153 668
		Hydraulique	111 344
18	Ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation		108 040
19	Ministère de l'Enseignement Technique, Professionnel, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi	Enseignement technique et professionnel	316 950
		Formation qualifiante et Emploi	75 900
20	Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Etat, du Travail et de la Sécurité Sociale	Travail et Sécurité sociale	9 215
		Fonction publique et Réforme de l'Etat	1 197
21	Ministère des Hydrocarbures		21 873
22	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises de l'Artisanat et du Secteur Informel		30 900
23	Ministère des Sports et de l'Education Physique		90 590
24	Ministère du Plan, de la Statistique et de l'intégration Régionale		83 378
25	Ministère de la Justice, des Droits Humains et la Promotion des Peuples Autochtones		19 099
26	Ministère de l'Equipement et Entretien Routier		413 030
27	Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Portefeuille Public	Economie, Industrie	72 810
		Secteur privé	9 750
28	Ministère du Tourisme et de l'Environnement	Tourisme	23 737
		Environnement	4 635
		Développement durable	3 910

29	Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique	Poste	24 023
		Télécommunications et Economie numérique	9 700
30	Ministère des Mines et de la Géologie		28 026
31	Ministère des Affaires Foncières et du Domaine public, des Relations avec le Parlement		25 448
32	Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique		8 627
33	Ministère de la Santé et de la Population		328 250
34	Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement.		13 570
35	Ministère des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande		135 328
36	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique		16 100
TOTAL			**4 097 689**

Projets PND prioritaires par ministère et selon les axes stratégiques

Ministères /Sous-secteurs ministériels		Projets selon les axes stratégiques	Coût en millions de F CFA
Renforcement de la gouvernance			
Présidence de la République	1	Acquisition des équipements	1 120
	2	Acquisition des moyens roulants et aéronautiques de l'Etat	1 250
	3	Dotation en équipements et médicaments de la clinique présidentielle et du centre médico-social de la présidence de la République	1 000
	4	Poursuite de la construction du siège de la présidence de la République	43 000
	5	Réhabilitation du garage administratif national de Brazzaville	7 500
	6	Réhabilitation du garage administratif national de Pointe-Noire	560
	7	construction du garage administrative de ouesso	1 100
	8	Généralisation et modernisation des matériels et équipements de contrôle d'accès, d'alarme, de détection d'incendie, d'anti-intrusion, de péri et biométrie	350
	9	Mise en place d'un système de sécurité informatique national	1 000
	10	Mise en place des systèmes d'information des différentes entités de la force publique	1 200
	11	Mise en place d'un système moderne de surveillance nationale contre la criminalité	400
Primature	12	Réhabilitation et renforcement du parc immobilier de l'Etat	2 675
	13	Acquisition du parc automibile du gouvernement	1 200
	14	Dotation en équipements et médicaments du centre médico-social de la primature	250
	15	Poursuite de la réhabilitation du siège et des structures de la primature	2 395
	16	Installation et mise en place d'un système de sécurité informatique du Gouvernement	350
	17	Organisation des séminaires/ateliers de formation	400
	18	Participation des séminaires/ateliers de formation	400

Renforcement de la gouvernance			
Primature	19	Poursuite des opérations domaniales liées à l'immatriculation foncières des propriétés de l'Etat	1 000
	20	Recensement et informatisation du parc immobilier de l'Etat	400
	21	Renforcement des capacités opérationnelles de l'ARMP	200
	22	Renforcement des capacités opérationnelles de la CNLCCF	200
	23	Mise en place de l'organe de suivi et évaluation	250
	24	Elaboration du manuel de procédures opérationelles des services du Premier Ministre	100
	25	Mise en place de la cellule de suivi des reformes en matière de la gouvernance	200
Développe-ment local et Décentralisa-tion (MID)	26	Révision du cadre juridique et mise en place de la fonction publique territoriale	115
	27	Poursuite des travaux de la municipalisation accélérée (queues) et mise en œuvre des plans locaux de développement	118 792
	28	Campagnes de vulgarisation	50
	29	Vérification, délimitation, démarcation et cartographie des frontières	280
	30	Construction de l'hôpital d'instruction des armées à Brazzaville	15 000
	31	Aménagement des voies d'accès aux cimetières Matari et aux Caserne militaires	21 260
	32	Informatisation du système national de l'état civil	275

Renforcement de la gouvernance			
Communica-tion et médias (MCMPPG)	33	Réhabilitation et équipement du siège du ministère	350
	34	Equipement de la maison de la radio et télévision à Oyo	2 500
	35	passage de l'analogique au numérique des centres de production	14 000
	36	Acquisition des équipements lourds de production pour la radiodiffusion nationale	1 100
	37	Acquisition d'un studio école pour les journalistes et techniciens de la radiodiffusion nationale; TVC,TDC	650
	38	Acquisition des équipements lourds de production pour la télévision nationale	2 400
	39	Acquisition des équipements lourds de production pour la radio et la télévision Pointe-Noire	1 100
	40	Réhabilitation du réseau nodal de l'Agene Congolaise d'Information (ACI)	1 750
	41	Création des centres émetteurs TV/FM Départementaux	2 110
	42	Création de la chaine Congo TV jeunesse	1 595
Affaires étrangères (MAECCE)	43	Poursuite de la construction des bâtiments diplomatiques à Addis-Abeba (Ethiopie)	1 670
	44	Réhabilitation de la chancellerie de New-York	1 172
	45	Acquisition des bâtiments diplomatiques à Ottawa	700
	46	Acquisition des bâtiments diplomatiques à Londres	600
	47	Interconnexion du siège avec les services extérieurs	178
	48	Construction du bâtiment annexe du ministère	9 050
	49	Construction des bâtiments diplomatiques à Beijing (Chine)	2 000
	50	Réhabilitation et l'équipement du siège du siège du MAECCE	1 500
	51	Réhabilitation du salon diplomatique du Beach de Brazzaville	69
	52	création d'une banque de données des congolais de l'étranger	150
Justice, droits humains et promotion des peuples autochtones (MJDHPPA)	53	Renforcement des capacités du personnel de la justice et des services judiciaires	8 288
	54	Construction du tribunal de grande instance de Kindamba	300
	55	Construction du tribunal d'instance de Ouenze-talangaï	310
	56	Construction Palais de justice d'Owando	500
	57	Construction du tribunal de Poto- Poto	198
	58	Construction des logements de magistrats d'Ewo	696
	59	Construction des logements de magistrats de Kinkala	715
	60	Construction des logements de magistrats de Mossaka	692
	61	Construction de la maison d'arrêt d'Ewo	1 500
	62	Construction de la maison d'arrêt d'Owando	5 900
Sous-secteur sécurité intérieure (MID)	63	Acquisition du dispositif du visa biométrique	1 200
	64	Acquisition des véhicules anti incendie	3 000
	65	Acquisition matériel anti incendie	2 000
	66	Equipement de l'école nationale supérieure de la police	1 000
	67	Construction et équipement des directions départementales de la surveillance du territoire	2 765
	68	Construction des centres de secours principaux dans les départements	2 100
	69	Construction d'une infirmerie de la police à BZV	700
	70	Construction des postes de police frontaliers	4 000
	71	Construction et équipement centre de formation de police d'Obouya	2 000
	72	Construction du centre de production de la carte nationale d'identité à Brazzaville	1 250
	73	Construction de l'académie de police de Yié	2 200

Renforcement de la gouvernance			
Défense nationale (MDN)	74	Acquisition des équipements de l'armée de terre	8 859
	75	Redéploiement du génie militaire	41 978
	76	Acquisition des équipements de l'armée de l'air	73 676
	77	Acquisition des équipements de la marine nationale	10 933
	78	Réalisation des bases militaires interarmées	32 497
	79	Mise en condition opérationnelle des troupes	32 098
	80	Réalisation des infrastructures de réserve ministérielle	186 224
	81	Acquisition des materiels spécifiques	128 552
	82	Acquisition des equipements de protection et de maintien d'ordre	6 000
	83	Construction des regions de gendarmerie	4 000
	84	Construction des tribunaux militaires	1 700
	85	Acquisition des véhicules	800
	86	Construction de l'hôpital d'instruction des armées à Brazzaville	15 000
	87	Conduite et mise en œuvre des formations locales	3 694
Fonction publique (MFPRETSS)	88	Elaboration et validation du PSRE	84
	89	Elaboration du document stratégique de développement	124
	90	Révision du statut général de la fonction publique	20
	91	Informatisation du ministère	497
	92	Poursuite du recensement et de l'identification physique des agents de l'Etat	108
	93	Mise à jour du fichier central des agents civils de l'Etat	220
	94	Mise en place d'un système de gestion des statistiques des agents civils de l'Etat	144
Affaires foncières (MAFDPRP)	95	Appui à l'opération d'immatriculation d'office ou obligatoire des propriétés et droits réels immobiliers dans les cinq(5) du projet cadastre national	3 250
	96	Acquisition des sites et titre foncier des structures de l'enseignement technique	500
	97	Indemnisation des expropriés de BZV, RN1 Dolisie - BZV, Pool, Plateaux, Lékoumou, Bouenza, Université DSN, Complexe sportif de Kintelé	7 500
	98	Travaux cadastraux d'aménagement des terrains et équipements	2 170
	99	Mise en place d'un réseau géodésique national	2 800
	100	Elargissement de l'assiette fiscale foncière	400
	101	identification, récupération et sécurisation des du domaines de l'Etat et des collectivités locale	5 128
	102	Développement des systèmes Sécurisé de transfert des droit foncier	2 400
	103	constitution des réserve foncier de l'enseignement supérieur dans les départements	500
	104	Constitution des réserves foncières de l'ETAT	800

Renforcement de la gouvernance			
Finances et budget (MFB)	105	Elaboration d'un fichier informatisé unique direction de la solde et la direction générale de la fonction publique	1 000
	106	Poursuite des travaux d'extension du siège du ministère	7 000
	107	Poursuite de la construction et équipement des immeubles des directions départementales des services financiers	33 700
	108	Elaboration de la politique stratégique et sectorielle du ministère	450
	109	Transposition des directives de la CEMAC sur le gestion des finances publiques	100
	110	Développement de l'administration électronique	60 000
	111	Elaboration du plan de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale dans les services des recettes	100
	112	Construction du bâtiment de la direction générale des impôts et du domaine (DGID)	5 000
	113	Finalisation et mise en œuvre de budget programme de l'état	250
	114	Lutte contre les flux financiers illicites, blanchiment d'argent ,financement du terrorisme	7 500
	115	Audit sur la dette publique (interne et externe).	50
Plan, statistique et intégration régionale (MPSIR)	116	Construction du bâtiment de l'Institut National de la Statistique (INS)	6 000
	117	Equipement du ministère (mobilier et équipements informatiques)	600
	118	Fonds d'études des projets d'investissement public	15 000
	119	PADEC, PSTAT et PRISP	2 200
	120	Appuis budgétaires	600
	121	Elaboration de la politique et des stratégies sectorielles du ministère plus les plans d'actions	300
	122	Elaboration du document prospectif "Congo Vision 2045"	1 000
	123	Réduction de la pauvreté et la réalisation des ODD	3 920
	124	Elaboration des politiques sectorielles	1 500
	125	Elaboration des PND décentralisés	2 000
	126	Mise en œuvre et suivi-évaluation du PND 2018-2022	7 200
	127	Travaux de contrôle des investissements publics	1 200
	128	Mise en œuvre des engagements internationaux (agendas 2030-2063)	599
	129	Travaux budgétaires	2 500
	130	Suivi des projets du programme économique régional de la CEMAC (PER)	1 700
	131	Point focal MAEP et au Golfe de Guinée	2 000
	132	FCT IV, PAON IV, PAM, APV-UE-Congo	10 000
	133	Projets en partenariat	399
	134	Plateforme de gestion de l'aide (PGA)	500
	135	Construction du complexe INS-CASP	300
	136	Elaboration et mise en œuvre de la stratégie nationale développement statistique (SNDS)	1 000
	137	Réalisation des enquêtes	19 360
	138	Réalisation, analyse et évaluation des études des projets des ministères par le CEPI	2 000
	139	Identification et sélection des projets d'investissement public	900
	140	Réhabilitation et équipement du CASP	500
	141	Fond documentaire CASP	100

Réforme du système éducatif			
Jeunesse et Education Civique (MJEC)	1	Réhabilitation du Siège de la Direction Générale de l'Education Civique	1 250
	2	Réhabilitation des auberges de jeunes de Pointe-Noire et du Djoué à Brazzaville	1 305
	3	Réhabilitation des bâtiments affectés : maisons de jeunesse et de citoyenneté	1 322
	4	Construction des centres de sensibilisation des jeunes à la vie rurale	800
	5	Acquisition des kits pour l'éducation civique	1 000
	6	Poursuite de la mise en œuvre du Corps des Jeunes Volontaires du Congo (CJVC)	1 450
	7	Acquisition du matériel pour l'encadrement de la jeunesse	1 500
Enseignement primaire et secondaire (MEPSA)	8	Organisation des sessions de formation continue des enseignants	1 005
	9	Recrutement de 385 animateurs des centres d'alphabétisation	480
	10	Moyens de déplacement pour les inspecteurs et les conseillers	515
	11	Dotations des écoles en matériels et équipements didactiques	500
	12	Dotations des écoles en manuels scolaires, (livre en français et mathématiques)	97 195
	13	Construction des salles de classe	1 550
	14	Equipement des salles de classe en mobilier au primaire	3 735
	15	Equipement des centres de jeux en plein air et matériel d'éveil	1 060
	16	Achèvement et équipement du lycée d'exellence d'Oyo (projet en cours)	2 000
Enseignement technique, professionnel et formation qualifiante (METPFQE)	17	Equipement de l'internat du LTAAC, du LTI 1er mai, CTI d'Oyo et	600
	18	Recrutement de 2 000 enseignants Construction des écoles paramédicales de Dolisie, Kinkala et Owando	14 400
	19	Construction de 10 directions départementales de l'Enseignement technique et professionnel dont 7 de l'enseignement technique et professionnel (Sangha, Cuvette Ouest, Niari, Pool, Cuvette et Likouala) et 3 de la formation qualifiante (Lékoumou, Plateaux et Pointe-Noire)	22 000
	20	Construction de dix (10) centre de meyiers agricoles (Niari, Lekoumou, Bouenza, Pool, Plateaux, Cuevette, Cuvette Centrale, Sangha, Likouala)	24 000
	21	Equipement de dix (10) centres de métiers agricoles (Niari, Lekoumou, Bouenza, Pool, Plateuax, Cuevette, Cuvette Centrale, Sangha, Likouala)	6 000
	22	Equipement de douze (12) CEFA	40 000
	23	Construction de dix (10) lycées techniques mixtes avec internats dans tous les départements	75 000
	24	Construction des instituts technologiques d'Igné dans le Pool et du	34 000
	25	Réhabilitation des lycées techniques agricoles (Ewo, Brazzaville, Ouesso et Sibiti)	3 200
	26	Construction de l'école de pêche maritime et d'économie fluviale de Pointe-Noire ;	21 000
	27	Equipement de l'école de pêche maritime et d'économie fluviale de Pointe-Noire ;	4 000
	28	Construction des lycées professionnels spécialisés à Hinda et à Impfondo	38 000
	29	Construction de l'institut professionnel et technologique d'Oyo	3 000
	30	Equipement de l'institut professionnel et technologique d'Oyo	10 000
	31	Equipement des internats des lycées techniques mixtes	5 000
	32	Construction et équipement de l'école des métiers de la pêche de Mossaka	7 500
	33	Programme d'emploi diplômés (PED)	7 500
	34	Programme d'emploi de type DUAL	1 750

Diversification et transformation de l'économie			
Agriculture (MAEP)	1	Restructuration du Fonds de Soutien à l'Agriculture (FSA)	15 000
	2	Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC)	66 250
	3	Développement des filières des cultures de provende (maïs, soja)	3 750
	4	Programme banane et plantain	5 750
	5	Programme manioc	8 750
	6	Programme cacao	8 930
	7	Développement de la filière des cultures maraîchères	3 000
	8	Promotion de l'élevage de poissons en cages flottantes	1 750
	9	Projet de développement de la pêche et de l'aquaculture continentales (PD-PAC)	10 500
	10	Construction et installation des centres de production d'alevins	3 000
	11	Implantation des unités de fumage, salage et de séchage améliorées	3 050
Secteur Tourisme (MTE)	12	Recensement des établissements de tourisme	400
	13	Collecte, traitement et analyse des données statistiques du tourisme et des loisirs	400
	14	Enquête sur les motivations et les dépenses touristiques	400
	15	Mise en place d'un cadre législatif et règlementaire	600
	16	Aménagement touristique du lac NANGA (Loufoualeba)	1 130
	17	Aménagement du site touristique NOUABALE NDOKI)	1 440
	18	Construction des structures touristiques du parc national de CONKOUATI-DOULI	2 150
	19	Construction de la réserve communautaire du lac TELE et du mont MFOUARI	1 100
	20	Construction des structures de la reserve communautaire de la réserve de PIKOUNDA	800
	21	Construction de la réserve du haut MFOUARI (NYANGA)	1 250
	22	Construction des structures touristiques des chutes de LOUFOULAKARI	1 150
	23	Construction des structures touristiques du front de fleuve à BRAZZAVILLE	2 000
	24	Construction des structures touristiques du site des cataractes à BRAZZAVILLE	1 600
	25	Construction des structures touristiques du village MAH (LESIO-LUNA)	1 250
	26	Edition et production des supports de promotion touristique et des loisirs	850
	27	Acquisition des panonceaux pour le classement des établissements d'hébergement touristique	440
	28	Appui au développement de l'écotourisme	400
	29	Appui à la navigation touristique	1 000
	30	Acquisition des stands et du matériel à la participation aux foires	1 830
	31	Création et installation de la SOCATOUR	600
	32	Organisation des Eductours	610
	33	Implémentation de l'office de promotion de l'industrie touristique	590
	34	Études d'aménagement des trois zones de développement touristique (Brazzaville et ses environs, Pointe noire et ses environs et le grand nord)	1 747

Diversification et transformation de l'économie			
Industrie (MEIPP)	35	Elaboration d'un cadre juridique et institutionnel cohérent adapté à l'évolution du secteur industriel	500
	36	Suivi et contrôle de l'activité industrielle	500
	37	Identification et consignation des espaces susceptibles d'accueillir les zones industrielles	400
	38	Acquisition et sécurisation des espaces réservés (bornage, titre foncier, clôture)	1 000
	39	Viabilisation des espaces lotis (voirie, électricité, eau, TIC, voies d'accès)	5 000
	40	Construction des zones industrielles dans les départements retenus	25 000
	41	Détermination des modèles de gestion des zones industrielles	1 000
	42	Elaboration et mise en œuvre du plan de promotion des zones industrielles	500
	43	Enquête pour l'identification des besoins/formes d'accompagnement des entreprises industrielles existantes	100
	44	Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action pour l'accompagnement des entreprises industrielles existantes et l'amélioration de leur compétitivité.	200
	45	Etudes sur les opportunités d'investissement pour la valorisation des ressources naturelles et des produits locaux (Industries du bois ; industries du mais/soja ; Industries bananes ; Industries manioc ; Industries cacao ; Industries du fer ; Industries des engrais ; Industries de la canne à sucre ; Industries des emballages)	200
	46	Enquête auprès des investisseurs potentiels sur les mesures d'accompagnement avant et après la création des entreprises industrielles	200
	47	Elaboration et mise en œuvre des plans d'action des mécanismes	200
	48	Mise en place du comité d'organisation.	100
	49	Elaboration des TDR du programme de sensibilisation	10
	50	Elaboration du programme d'actions pour la sensibilisation.	100
	51	Sensibilisation des investisseurs potentiels et des partenaires techniques et financiers.	200
	52	Suivi et évaluation du programme.	250
	53	Etude pour la détermination des formes de soutien spécifiques aux entreprises industrielles exportatrices	200
	54	Mise en place des statuts particuliers des entreprises industrielles exportatrices hors ZES.	200
	55	Etude de faisabilité pour la création d'un fonds d'aide aux entreprises industrielles exportatrices.	500
	56	Elaboration et mise en œuvre des plans d'action de soutien aux entreprises industrielles à vocation exportatrice	200
	57	Evaluation des structures techniques existantes pour identifier leurs besoins en formation, infrastructures et équipements.	450
	58	Dotation, réhabilitation ou construction des bâtiments devant abriter ces structures.	3 000
	59	Elaboration et mise en œuvre des plans de formation.	100

Diversification et transformation de l'économie			
Economie, Industrie (MEIPP)	60	Acquisition et installation des équipements.	1 000
	61	Suivi et évaluation de l'opérationnalisation des structures ciblées	250
	62	Etude faisabilité pour la création d'un laboratoire de référence pour le contrôle de la qualité des produits industriels.	150
	63	Etude faisabilité pour la création de trois centres pilotes des métiers de l'industrie (pétrole, bois, agro-industrie).	150
	64	Création de l'office congolais pour la propriété industrielle.	200
	65	Identification des sites devant abriter les structures ciblées.	100
	66	Construction et équipement du laboratoire.	10 000
	67	Construction et équipement des centres pilotes des métiers de l'industrie.	6 000
	68	Construction et équipement de l'office congolais pour la propriété industrielle.	5 000
	69	Etude de faisabilité pour l'implantation des incubateurs pépinières d'entreprises	100
	70	Création des incubateurs pépinières d'entreprises	3 000
	71	Suivi et validation de l'opérationnalisation des structures ciblées.	250
	72	Mise en place d'un dispositif institutionnel permanent de concertation industries-institutions de formation en vue de la maîtrise de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	250
	73	Etat des lieux des institutions spécialisées en techniques industrielles pour identifier les besoins de capacités opérationnelles	100
	74	Formation des formateurs	250
	75	Equipement des institutions de formation	750
	76	Evaluation du programme de renforcement des capacités	250
	77	Plan d'action	2 000
	78	Suivi et évaluation du plan d'action	750
	79	Réalisation par les entreprises des bilans des compétences	250
	80	Elaboration par les entreprises industrielles des plans de formation	250
	81	Suivi et évaluation de la mise en œuvre des plans de formation par des organes habilités	250
	82	Création d'un comité de pilotage	200
	83	Mise en place des partenariats avec les entreprises cibles en vue de la définition du contenu des programmes	500
	84	Mobilisation des entreprises industrielles ciblées et des partenaires techniques et financiers pour l'appui fonctionnel des centres pilotes de métiers de l'industrie	500
	85	Création d'une entité chargée de la mise en œuvre et de suivi des programmes de formation et de leur impact	200
Secteur privé (MEIPP)	86	Mise en œuvre de l'accord contrat Singapour Coopération Entreprise (SEC)	225

Diversification et transformation de l'économie			
Secteur privé (MEIPP)	87	Elaboration du cadre juridique des partenariats public-privé (PPP)	500
	88	Elaboration du cadre juridique de développement et promotion du secteur privé national	675
	89	Elaboration de la loi d'orientation du secteur privé	250
	90	Elaboration du cadre juridique instituant les Centres de Gestion Agrées (CGA)	250
	91	Appui à la création de l'institut d'appui à l'entrepreneuriat/assistance technique (HEC)	3 000
	92	Appui à l'association Pointe-Noire Industrielle	2 600
	93	Appui au programme de simplification des procédures pour l'amélioration du climat des affaires	1 000
	94	Elaboration de la note de conjoncture sur le climat des affaires	1 250

LES SECTEURS D'ACCOMPAGNEMENT

Développement des infrastructures			
Equipement et entretien routier (MEER)	1	Construction du pont sur la Megnie	500
	2	Achèvement de la route Boundji-Ewo	100
	3	Achèvement de la route Etoumbi- Mbomo-Mboko	350
	4	Achèvement de la route Ngo-Djambala-Lekana	1 300
	5	Achèvement de la route Edou-Bokouélé	100
	6	Achèvement Ollombo-Abala	1 100
	7	Oyo-Tchikapika-Tongo	1 700
	8	Voiries Urbaines de Brazzaville et de PNR	4 000
	9	Achèvement du Pont sur la rivière Mpama à Mingo	1 700
	10	Mila Mila —Mossendjo- Mbinda (Frontière Gabon)	1 500
	11	Route Ouesso-Pokola (CBAD)	2 000
	12	Route Dolisie-MilaMila-Kibangou	2 000
	13	Route Ngoko-Voulangoulou-Mouagni	1 200
	14	Installation d'un bac sur l'Alima à Okoyo	1 050
	15	Route Akou-Mbon	1 050
	16	Route Louingui-Loumo	1 850
	17	Route Bokondza-Makotipoko	1 100
	18	Route Pilkondi-Bilala-Banga-Frontière Cabinda	1 350
	19	Entretien et réhabilitation de la route Zananga-Bambama-Frontière Gabon	1 350
	20	Construction du pont sur la rivière Douo à Inkala Matiba (axe Kindamba-Kingoué)	800
	21	Construction du pont sur la Vouma (axe Linnengué-Boua)	150
	22	Réhabilitation du pont sur la rivière Loudima (axe Boko Songho-Hidi)	250
	23	Construction du pont sur la rivière Louamba (axe Nkayi-Sonnel)	100
	24	Construction du pont sur la rivière Foula à Komono (axe Mossendjo-komono)	400
	25	Construction du pont sur la rivière Mpoukou (axe komono-Mossendjo)	500

Développement des infrastructures			
Equipement et entretien routier (MEER)	26	Construction du pont sur la Louessé à Ngouelé (axe Mossendjo-komono)	1 400
	27	Réhabilitation de la voie d'accès au pont sur la rivière Loudima (axe Boko Songho-Hidi)	650
	28	Entretien de la route bitumée Makoua-Etoumbi	500
	29	Entretien de la route bitumée Makoua-Ouesso	1 000
	30	Entretien de la route bitumée Makoua-Owando	800
	31	Entretien de la route bitumée Bouansa-Mouyondzi	350
	32	Entretiende la route bitumée Loudima-Sibiti-Ibe	600
	33	Entretien de la route bitumée Dongou-Impfondo-Epena	730
	34	Traitement des ravins	500
	35	Corridor 2 : Brazzaville-Yaoundé (tronçon Ketta-Djoum)	101 000
	36	Corridor 5 : Brazzaville-Libreville (tronçon Dolisie-Ndendé)	71 000
	37	Renforcement de la RN2, tronçon Brazzaville-Owando	175 000
	38	Achèvement de la route Mouyondzi-Moukoukoulou	15 000
	39	Achèvement de la route Sibiti-Ibé-Zanaga	2 000
	40	Latérisation de 5000 km et le traitement de 500km des routes aux produits stabilisants 3S	15 000
Transport, Aviation Civile et Marine Marchande (MTACMM)	41	Formation à long terme des agents techniques aux métiers des cinq modes de transport	8 000
	42	Construction des gares routières	2 300
	43	Réhabilitation du CFCO.	26 065
	44	Réhabilitation et modernisation du tunnel long	7 053
	45	Réhabilitation de la voie et consolidation des ouvrages d'art sur l'ancien tracé entre Bilala-Bilinga, Dolisie et Matsendé	12 000
	46	Réhabilitation des unités fluviales de la SOCOTRAF	10 310
	47	Construction de l'hydrant d'Impfondo	600
	48	Réhabilitation de la navigabilité sur les rivières Alima, Likouala-Mossaka, Likouala aux herbes et Loubangui	15 000
	49	Construction des entrepôts au PAPN	7 000
	50	Acquisition des équipements de sécurité et de sureté maritme	3 000
	51	Construction du siège du conseil congolais des chargeurs	2 000
	52	Acquisition des portiques supplémentaires pour le PAPN	7 000
	53	Acquisition des infrastructures PKI et de géolocalisation pour le GUOT	4 000
	54	Construction du port sec de Dolisie	14 000
	55	Acquisition des aéronefs	16 000
	56	Acquisition des kits complets de balisage solaire	1 000

Développement des infrastructures			
Secteur Télécommunications et économie numérique (MPTEN)	57	Extension, raccordement, modernisation et densification du réseau téléphoniques à fibre optique (Kinkala, Madingou, Sibiti)	1 400
	58	Extension, raccordement, modernisation et densification du réseau téléphoniques à fibre optique (Oyo, Owando, Ouesso et Ewo)	1 000
	59	Poursuite du projet Central African Backbone (CAB 3 & 4), avec la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Agence Internationale de Développement (AID)	4 450
	60	Création des technopôles et centres d'innovation	300
	61	Création d'un observatoire des TIC	2 000
	62	Réalisation du réseau numérique du Gouvernement (Intranet)	350
	63	Introduction du numérique dans les curricula de formation (du primaire au supérieur)	200
Secteur Poste (MPTEN)	64	Implémentation du courrier hybride (Phase I et II)	2 750
	65	Construction et équipement des bureaux de poste (Tongo, Madingou, Ewo, Kinkala, Zanaga, Ngoko)	2 700
	66	Mise en place d'un Système d'Information Intégré de Management POSTAL-SIMPOST	2 600
	67	Acquisition des logiciels pour le développement du Service de transfert électronique d'argent	2 650
	68	Construction et modernisation des bureaux de poste (des départements et arrondissements)	2 675
	69	Réhabilitation du réseau d'acheminement du courrier	2 650
	70	Création d'un réseau d'informations postales	2 748
	71	Extension du réseau cyber poste	2 625
	72	Acquisition des équipements et matériel d'exploitation	2 625
Energie (MEH)	73	Projet d'Electrification rurale au Congo (PERCO/INDIEN)	10 943
	74	Construction de la ligne THT Boundji -Ewo	2 000
	75	Construction d'une centrale solaire (3MW) à Impfondo	3 000
	76	Etudes et construction du barrage hydroélectrique de Chollet	26 000
	77	Réhabilitation de la ligne THT Brazzaville-Pointe/Noire	1 000
	78	Construction de la deuxième ligne Brazzaville-Pointe/Noire	1 700
	79	Etudes et Construction du brarrage hydroélectrique de Mourala sur la Louessé	23 500
	80	Construction de la ligne THT Loango-Inga-Pointe/Noire-Cabinda	1 000
	81	Etudes de faisabilité de la centrale hydroélectrique de Sounda	1 000
	82	Construction de la ligne THT Liouesso	26 500
	83	Electrification de la zone industrielle de Maloukou	4 500
	84	Projet de contribution au programme d'investissement de la SNE (AFD)	40 100
	85	Plan d'urgence SNE (C2D) AFD	3 225
	86	Projet de réhabilitation du CFPP SNE (C2D) AFD	5 200
		Electrification des districts de Makotipoko et Bokoma	4 000
Hydraulique (MEH)	87	Construction d'une usine d'eau potable à P/N	18 000
	88	Alimentation en eau potable et assainissement de la ville de Loudima	13 500
	89	Projet "EAU POUR TOUS"	5 000
	90	Réhabilitation de l'usine d'eau de Dolisie	2 800
	91	Construction de l'unité compacte de production de Ngabouissi à P/N	5 000
	92	Projet d'Appui à la Société nationale de dsitribution d'eau (SNDE)	65 044
	93	Adduction d'eau de la zone industrielle de Maloukou	2 000

Développement social			
Santé et Population (MSP)	1	Système national d'information sanitaire	3 350
	2	Opérationnalisation de l'assurance maladie universelle	4 300
	3	Revitalisation des districts sanitaires	101 000
	4	Poursuite de la construction des 12 hôpitaux généraux dans les	15 000
	5	Santé de la mère, du nouveau-né, des enfants et des adolescents	84 600
	6	Nutrition	6 300
	7	Appui au renforcement des capacités selon le règlement sanitaire	33 650
	8	Surveillance épidémiologique des maladies et évènements de santé	1 850
	9	Appui au système de santé essentiels dans les départements fragiles	45 000
	10	Promotion des comportements favorables à la santé	14 200
	11	Action sur les autres déterminants de la santé	11 500
	12	Construction de deux centres d'hémodialyse à Brazzaville et à PointeNoire	7 500
Affaires sociales (MASAH)	13	Projet des filets de sécurité alimentaire	21 281
	14	Projet Lisungi	30 162
	15	Actions sociales en faveur de l' enfance et des femmes	6 032
	16	Poursuite du Projet d'appui à la refondation de la formation en travail social	10 725
Sports et Education Physique (MSEP)	17	Construction du complexe sportif olympique de Kintélé	6 680
	18	Construction d'un Complexe Omnisport de type 1 à Impfondo et Pointe-Noire	24 624
	19	Construction et équipement des Gymnases à Pointe-Noire et du stade Michel d'Ornano	4 515
	20	Construction des Plates -Formes Sportives dans les Chefs-Lieux des Districts et dans les Communautés Urbaines	7 560
	21	Revêtement des pistes d'athlétisme des stades en matière synthétique	3 413
	22	Entretien des complexes sportifs et des gymnases	2 635
	23	Réhabilitation du Complexe Sportif Alphonse MASSAMBA-DEBAT	1 470
	24	Réhabilitation de la piscine olympique A, MASSAMBAT-DEBAT	2 210
	25	Construction et équipement des écoles spécialisées de sport à Brazzaville et Pointe-Noire	1 785
	26	Construction de trois centres préformation sportive et de trois écoles de formation sportive à Owando, Dolisie et Pointe-Noire	2 885
	27	Construction de trois centres médico sportifs à Brazzaville, Owando et Pointe-Noire	1 575
	28	Construction d'un laboratoire de recherche sur l'antidopage à Brazzaville	263
	29	Aménagement des terrains de jeu de proximité et de loisirs dans les quartiers et localités	2 625
	30	Réhabilitation des installations sportives dans 6 lycées	3 780
	31	Construction des plates-formes sportives dans 28 lycées et 50 collèges	24 570
Promotion de la femme et intégration de la femme au développement (MPFIFD)	32	Appui au genre, à la promotion du leadership féminin et à la prévention du VIH/Sida	3 200
	33	Mise en œuvre du plan d'action national de la Résolution 1325	1 200
	34	Construction de la maison de production de la femme	2 970
	35	Appui aux caisses féminines d'épargne et de crédits mutuels	1 400
	36	Appui aux activités génératrices de revenus au profit des femmes et des filles mères dans les 12 Départements	4 800

Développement social			
Construction, Urbanisme et Habitat (MCUH)	37	Développement Urbain et Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP), de quatre (4) quartiers dont deux (2) à Brazzaville et deux (2) à Pointe-Noire	750
	38	Réalisation de la phase opérationnelle du projet d'amélioration de deux (2) autres quartiers précaires à Pointe-Noire, dans le cadre du Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB) de l 'ONU-Habitat	673
	39	Réalisation de la deuxième phase du projet de drainage des eaux pluviales et aménagement progressif des exutoires naturels à Brazzaville	800
Travail et Sécurité Sociale (MFPRETSS)	40	Réhabilition et équipement des sièges des directions départementales	375
	41	Achèvement de la construction du mur de clôture du siège du service public de santé au travail	90
	42	Acquisition des terrains pour la construction des sièges des directions départementales du travail et de la sécurité sociale	3 750
	43	Achèvement de la construction du siège de la direction départementale du travail de la Lékoumou	900
	44	Achèvement de la résidence et de la case de passage de la direction départementale du travail de la Cuvette (Makoua)	1 000
	45	Réhabilitation et équipement du siège de la direction départementale du travail de la sangha	1 000
	46	Validation et publication du code du travail	450
	47	Validation et publication du code de sécurité sociale	450
	48	Tenue des sessions du comité national du dialogue social	1 200
Formation qualifiante et Emploi (METPFQE)	49	Adapter les filières et les profils d'emplois aux besoins du marché du travail pour le futur	300
	50	Améliorer la qualification de la main d'oeuvre nationale surtout dans les métiers qui présentent un déficit structurel en main d'œuvre	7 500
	51	Développer les programmes de qualification et de requalification des ressources humaines avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux	7 500
	52	Application des recommandations sur la réforme du service public de placement	100
	53	Facilitation de l'accès au capital	15 000
	49	Construction et équipement de deux (2) centres d'incubation et hébergement des entreprises	9 000
	50	Mise en place d'un système d'information du marché du travail (Collecte, traitement, analyse, publication et diffusion des données sur l'emploi)	500
	51	Projet de développement des compétences pour l'employabilité (PDCE)	6 000
	52	Programme pluriannuel de développement des compétences	15 000
	53	Projet de développement des compétences en ressources humaines (PDCRH)	15 000

Développement équilibré et durable			
Aménagement du territoire (MAETGT)	1	Mise en place d'un système de gestion de l'information des projets	235
	2	Formation de 50 cadres et agents	495
	3	Actualisation du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) 2005	160
	4	Elaboration du Plan National d'Affectation des Terres (PNAT)	300
	5	Elaboration des schémas départementaux d'aménagement de la Cuvette, de la Cuvette-Ouest, des Plateaux et du Pool	200
	6	Production cartographique.	200
	7	Elaboration d'un nouveau contrat de plan Etat-Département (CED)	2 950
	8	Mise en place des organes de concertation.	400
	9	Achèvement des projets préfectoraux non grands travaux dans les départements	7 637
	10	Suivi des projets préfectoraux non grands travaux	80
	11	Restructuration des quartiers précaires Moukoudzi-Ngouaka et Soukissa à Brazzaville, Mboukou et Tchiambi à Pointe-Noire	19 713
	12	Suivi des projets grands travaux (structurants et préfectoraux)	1 000
	13	Revitalisation des villages Tongo dans la Lékoumou, Engana et Tongo dans la Cuvette	980

Développement équilibré et durable			
Zones économiques spéciales (MZES)	14	Elaboration d'une Stratégie de Communication internationale	400
	15	Acquisition des logiciels SIG et GPS de précision	75
	16	Acquisition des équipements techniques de la direction départementale d'Oyo-Ollombo	390
	17	Acquisition du matériel SIG	100
	18	Acquisition du matériel informatique du Cabinet	75
	19	Acquisition du matériel informatique de la IGZES	75
	20	Acquisition de la maquettes de la ZES de Pointe-Noire	150
	21	Acquisition du matériel informatique de la DGAZES	80
	22	Acquisition du matériel informatique de la DGAI	75
	23	Etudes géotechniques des ZES	450
	24	Aménagement de la ZES de Pointe-Noire	10 000
	25	Equipement de l'agence de planification, de promotion et de développement en matériel informatique et bureautique	400
	26	Construction de l'agence de planification, de promotion et de développement des ZES	1 500
	27	Travaux d'arpentage de la ZES d'Oyo-Ollombo	670
	28	Actualisation des études de faisabilité des ZES de Brazzaville, Ouesso et Oyo-Ollombo	750
	29	Construction des infrastructures de la zone économique de Pointe-Noire	34 500
	30	Etudes des impacts environnementaux et sociaux	600
	31	Travaux d'arpentage de la ZES de Brazzaville	150
	32	Etudes Géotechnique de la ZES de Pointe-Noire	150
	33	Etudes Géotechnique de la ZES de Brazzaville	120
	34	Etudes des impacts environnementaux et sociaux de la ZES de P/Noire	150
	35	Etudes des impacts environnementaux et sociaux de la ZES de Brazzaville	150
	36	Travaux d'arpentage de la ZES de Ouesso	670
	37	Equipement des directions générales, du cabinet et de l'agence de planification, de promotion et de développement des ZES en matériel informatique	400
	38	Organisation d'un forum à Brazzaville sur les ZES	300
	39	Campagne de Vulgarisation de la loi instituant les ZES	150
Sous-secteur Développement durable (MTE)	40	Collecte des données sur les normes sectorielles	500
	41	Promotion de l'éducation au développement durable	600
	42	Edition des supports sur le développement durable	390
	43	Réalisation des inventaires fauniques et floristiques	400
	44	Cartographie des terres dégradées	420
	45	Cartographie des zones de tourbières	200
	46	Cartographie des zones humides	500
	47	Cartographie des zones mangroves	500
	48	Etude sur la vulnérabilité des écosystèmes face au changement climatiques	400

Développement équilibré et durable			
Sous-secteur Environnement ((MTE))	49	Collecte, traitement et analyse des données environnementales	700
	50	Elaboration des procédures des études d'impact environnemental	500
	51	Edition des supports sur l'environnement	885
	52	Inventaires des sites dégradés	600
	53	Economie des systèmes de gestion et de traitements des déchets solides déversés dans les cours d'eau	450
	54	Développement de veille environnementale	500
	55	Acquisition du matériel pour le contrôle de la qualité de l'eau, de l'air et du sol	600
	56	Développement de l'économie de l'eau et de l'assainissement	400
Sous-secteur Développement durable (MEF)	57	Projet Gestion Durable de la faune sauvage	650
	58	Projet aire marine protégée de la baie Loango	750
	59	Projet Complexe Counkouati-Dimonika	1 000
	60	Projet Gestion Durable de l'amassella (safoutier) et du périscope elata (Affromosia)	190

LES AUTRES SECTEURS D'INTERVENTION

Autres secteurs de diversification			
Sous-secteur Economie forestière (MEF)	1	Appui au climat des investissements et à la gouvernance sectorielle forêt/bois (PACIGOF)	3 600
	2	Appui à la mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau de la République du Congo dans le domaine de l'utilisation des terres et de la forêt	1 500
	3	Aménagement du territoire	2 000
	4	Programme de réduction des émissions Nord-Congo	2 580
	5	Projet Réhabilitation du Parc Zoologique et Botanique de Brazzaville	1 750
	6	Projet création des centres de formation aux métiers de la forêt et du bois	1 000
	7	Projet Inventaire Forestier National (IFN)	1 500
	8	Projet Apiculture Paysanne	280
	9	Projet OIBT/FC PC 364/05 Rev4(1) "développement des filières de commercialisation des huiles essentielles d'eucalyptus citriodora"	205
	10	Programme National d'Afforestation et de Reboisement(PRONAR)	4 600
	11	Projet Foret et Diversification Economique (PFDE)	5 900
	12	Projet Paysage Forestier nord Congo	3 400
	13	Projet agroforesterie communautaire et bois-énergie Pool-Plateaux	1 900

Autres secteurs de diversification			
Hydrocarbures (MH)	14	Equipement pour le suivi et contrôle de l'impact environnemental	768
	15	Projet Appui à l'amélioration des conditions des populations vivant proche des sites on shore	1 350
	16	Construction d'une nouvelle raffinerie à vocation sous régionale à Pointe-Noire	3 333
	17	Equipement de suivi et de contrôle pour l'ARAP	200
	18	Etude pour la construction des nouveaux dépôts de stockage stratégique des produits raffinés finis	1 292
	19	Réhabilitation et équipement du siège du Ministère	6 550
	20	Construction du siège de l'APPO	1 330
	21	Construction et équipement des DD des hydrocarbures (Pointe-Noire, dolisie, Oyo et Ouesso)	5 258
	22	Equipement du siège de la banque des données pétrolières	1 792
Mines et géologie (MMG)	23	Poursuite des travaux de construction et équipement du Bureau d'Expertise, d'Evaluation et de Certification des substances minérales précieuses (BEEC)	5 000
	24	Poursuite des travaux de construction et équipement des sièges des directions départementales	6 000
	25	Appui au développement durable du secteur minier artisanal	2 164
	26	Poursuite des travaux de construction et d'équipement du centre de recherches géologiques et minières	5 113
	27	Poursuite des études géologiques et minières	9 749
Petites et moyennes entreprises (MPMEASI)	28	Aménagement du guichet unique ACPCE Brazzaville	700
	29	Aménagement du guichet unique ACPCE Pointe-Noire	300
	30	Construction des pépinières d'entreprises à Brazzaville	5 200
	31	Construction des pépinières d'entreprises de Pointe-Noire	4 700
	32	Construction de la Maison de l'Entreprise du Congo	12 500
	33	Construction de la maison de l'artisanat de Brazzaville	1 200
	34	Construction d'un village artisanal à Pointe-Noire	2 100
	35	Recensement et l'indentification des TPE, PME	700
	36	Implémentation du FIGA	3 500

Autres secteurs de diversification			
Commerce (MCAC)	37	Développement des infrastructures de stockage et de conservation dans les chefs-lieux des départements	20 217
	38	Constructions et réhabilitations des sièges des DD	13 456
	39	Acquisition du terrain du parc d'exposition de PN	1 573
	40	Construction des structures commerciales	17 836
	41	Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique nationale de développement du commerce intérieur	14 951
	42	Programme d'appui au commerce du Congo par le centre du commerce international(CCI) de Genève	500
	43	Projet gouvernance économique et commercial	2 758
	44	Construction de laboratoire de contrôle de la qualité des aliments	5 767
	45	Construction du laboratoire de métrologie légale de Brazzaville	750
	46	Développement des échanges commerciaux	3 118
	47	Formation des contrôleurs commerciaux et leurs dotations en moyens roulants	5 500
Culture et arts (MCA)	48	Poursuite de la construction et de l'équipement de la direction des archives et de la documentation.	2 500
	49	Construction des maisons de la culture dans les départements.	5 000
	50	Poursuite de la construction et de l'équipement du musée national	1 050
	51	Construction et équipement de Cité de la Culture	4 500
	52	Construction et équipement du centre LETEMBET AMBILY	1 600
	53	Construction et équipement de deux Parcs des expositions à Brazzaville et Pointe-Noire	3 400
	54	Construction et équipement de la Grande Bibliothèque Nationale à Brazzaville	3 500
	55	Construction et équipement des bâtiments administratifs des directions générales de la culture et des arts	2 000
	56	Construction et équipement du palais royal de Mbé	1 000
	57	Erection des monuments et des bustes pour l'histoire du Congo	3 500
	58	Réhabilitation et équipement de l'Ecole de Peinture de Poto-poto.	700
	59	Réhabilitation et équipement du Centre de Formation et Recherche en Arts Dramatiques.	950
	60	Réhabilitation et équipement de la Manufacture d'Arts et d'Artisanat Congolais.	700
	61	Réhabilitation et équipement du Musée de l'Histoire Politique Nationale (Musée Marien Ngouabi).	850
	62	Réhabilitation des centres de lecture et d'animation culturelle	80